

NIEDERSTIRZEN



JANVIER 2019

Adresses utiles

Tél : 03.87.07.61.16
mairie.niederstinzel
@wanadoo.fr

Mairie de Niederstinzel
42, rue principale
57930 NIEDERSTINZEL

Maire: KLEIN Didier
Tél 03.87.07.15.43
1er adjoint: BOUR Jean Marie
Tél 03.87.07.52.69
2ème: WINKLER Alphonse
Tél 03.87.07.80.59
3ème: SCHUSTER GREIB Edgar
Tel 06.06.88.06.18

Site internet
www.niederstinzel.fr

Sécrétariat : SCHMELZER Vicky
Permanences:
Lundi de 17 à 19h
et le Jeudi de 13h30 à 16h30

POMPIERS 18

ZAC des Terrasses de la Sarre
3, Terrasse Normandie
BP 50157
57403 SARREBOURG Cedex
Tél : 03.87.03.05.16

Ouverture déchèterie Berthelming
le lundi de 9h à 12h
le mercredi de 14 à 18h*
le jeudi de 14 à 18h*
le samedi de 9 à 12h et de 13 à 18h*
**Fermeture à 17h en période d'hiver*

**Communauté de Communes
Sarrebouurg Moselle Sud
CCSMS**

**Pôle Déchets
Pays de Sarrebouurg**

Président: Roland KLEIN
Directeur Général des Services:
Philippe MORAND

ZAC des Terrasses de la Sarre
Terrasse Normandie
CS 70150
57403 SARREBOURG Cedex
Tél : 0800 807 018
Gratuit depuis poste fixe

Tél: 03.87.23.72.00

TRESOR PUBLIC
12, rue de Lunéville
57400 SARREBOURG

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi
8h30 à 11h45
lundi, mercredi & jeudi :
13h15 à 16h

Receveur Municipal:
Mr Jean Pierre ROY

Pour le prélèvement automatique:
*de l'impôt sur le revenu
*des taxes locales
*Facture eau du SEB
*redevance OM

Abbé Patrick MULLER
Presbytère Catholique
57400 SARRALTROFF
Tél: 06.25.11.66.84

Pasteur Christian BAUER
qui habite 67-Diemeringen
christian.bauer1@orange.fr
Tél: 03.88.91.56.48

Le mot du Maire

La fin de l'année 2018 restera marquée par la tragédie du marché de Noël de Strasbourg et les images des manifestations des gilets jaunes d'une violence inouïe dans notre pays. Les revendications, pour certaines légitimes de la part de beaucoup de nos concitoyens, ne s'expriment plus seulement dans le dialogue et la concertation mais souvent par des actes de vandalisme. C'est vrai que le pouvoir central n'a pas du tout tenu compte des différentes alertes suite à des décisions gouvernementales impopulaires: limitation de vitesse, hausse de la CSG pour les retraités, carburants surtaxés, baisse des dotations communales...

Au niveau communal, l'année 2018 a été celle du démarrage des travaux d'assainissement au courant du printemps dernier ; travaux réalisés par l'entreprise Karcher de Drulingen, la maîtrise d'œuvre étant assurée par le cabinet Lambert de Sarrebourg alors que c'est la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud qui est le maître d'ouvrage c'est à dire le financeur.

C'est un chantier délicat, à exécuter avec beaucoup de précision en fonction des différentes contraintes techniques: profondeur nouveau réseau et croisement avec l'ancien, reprise des branchements existants si nécessaire, création de nouvelles boîtes de branchement, présence des conduites d'eau potable tout en veillant à la sécurité des riverains avec quelques dérangements suite aux restrictions de circulation et passage d'engins.

Ces travaux doivent se terminer cet été par la mise en service du poste de refoulement près du pont de la Sarre; toutes les eaux usées de l'assainissement collectif de Niederstinzeln y transiteront puis emprunteront la conduite de refoulement jusqu'à l'unité de traitement, au lieu dit Bruhlberg sur le ban communal de Fénétrange, qui traitera les eaux usées des deux communes.

Ensuite, la conduite d'eau potable sera remplacée dans quelques rues du village par le Syndicat des Eaux de Berthelming-Domnom et enfin il faudra refaire les enrobés dans ces rues après accord des subventions départementales.

L'autre réalisation 2018 est celui de la rénovation du chemin communal dans le prolongement de la rue de l'étang jusqu'à la limite communale avec Diedendorf: pose d'enrobés jusqu'à la forêt domaniale et empierrement pour le reste de ce vaste chantier sur près de 2km. Une nouvelle destination pour marcheurs et vététistes de la commune.

Que prévoyons nous d'autre pour 2019 ?

Tout d'abord, nous allons enfin réaliser les aménagements sécuritaires dans la traversée du village par l'installation de panneaux de signalisation ainsi que des afficheurs de vitesse.

Ensuite la réfection de la toiture de la sacristie de l'église catholique doit démarrer au printemps mais nous attendons encore l'accord de la subvention d'Etat pour le traitement de la charpente.

Nous avons signé une convention avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement d'une souscription pour financer ces travaux; c'est la 3ème opération à Niederstinzeln en espérant autant de succès que les deux premières qui concernaient la réfection du presbytère et celle plus récente du temple. Les dépliants seront distribués avec ce 27ème bulletin municipal et n'hésitez pas à en faire la promotion pour la sauvegarde de notre patrimoine communal.

Les travaux de la toiture et des zingueries de la mairie sont en attente des accords de subvention et du lancement de l'appel d'offres.

Remerciements à la secrétaire de mairie Vicky pour son implication dans la réalisation du bulletin et à l'équipe municipale : adjoints, conseillers municipaux et personnel communal pour leur travail, leur présence aux réunions, aux opérations de bénévolat et des réunions de suivi des chantiers.

Merci aux président(e)s des associations locales, à leur comité et nombreux bénévoles pour les diverses animations ; toutes les manifestations sont couronnées de succès comme le brûle sapins ou la soirée harengs de l'amicale des sapeurs pompiers, le concours de belote du club d'épargne « Au Bon Coin », la chasse aux œufs ou la soirée Halloween de Anim'Stinzeln et Sport Culture Loisirs qui a accueilli près de 1500 marcheurs lors de sa 26ème marche populaire.

Remerciements à nos concitoyens pour leur participation aux diverses manifestations locales et pour le fleurissement de notre commune; le jury régional ayant validé notre label « 2 fleurs » pour les trois prochaines années lors de sa visite au courant de l'été.

Pour conclure, je me fais l'interprète du conseil municipal et du personnel communal pour vous souhaiter de belles réalisations dans la vie personnelle, familiale, professionnelle et dans l'engagement au service de la commune.

Le maire: KLEIN Didier

Bonne Année 2019

La Sarre se réveille et sort de son lit en début d'année

*Depuis deux jours, le niveau de la Sarre est particulièrement haut.
La rivière est classée en risque jaune pour les inondations.*

Le niveau des rivières reste très élevé



Les pluies ininterrompues depuis des semaines ont gorgé les sols d'eau. Aussi, ces derniers jours, les rivières ont fortement gonflé. Depuis deux jours, elles débordent même. Notamment la Sarre, qui arrive à un niveau critique. La pluviométrie est scrutée par les habitants.

Débordera ? Débordera pas ? A certains endroits à Niederstinzeln des routes ont été coupées, et l'eau est très proche des maisons.

Le niveau de la Sarre reste à un seuil critique : la moindre pluie forte et durable pourrait faire monter la rivière à des hauteurs problématiques. La route inondée a obligé les automobilistes à faire demi-tour.



Sapeurs-Pompiers : les sapins brûleront pour la 12^{ème} fois.



Réunis dans la salle des fêtes municipale sous la présidence d'Etienne Willig, les membres de l'amicale des sapeurs pompiers de Niederstinzeln ont joint l'agréable à l'utile en programmant à la fois le travail et la fête. Ils ont commencé à mettre en place la répartition des tâches pour leur 12^{ème} opération brûle-sapins.



Ce n'est jamais simple, car en plus de débarrasser par le feu les sapins de Noël des particuliers, l'association propose à cette occasion une roborative soupe aux pois suivie d'une dégustation de pâtisseries. Ce dîner sera servi à tout le monde dans leur vaste salle des fêtes. Il sera l'occasion des premières retrouvailles festives de l'en neuf de toute la population.

Le rendez-vous festif est fixé au samedi 20 janvier à la tombée de la nuit. Les sapins peuvent déjà être déposés sur place, au sud de la salle des fêtes, en cours de journée.

Assemblée générale des Sapeurs-Pompiers



Niederstinzeln accueille les anciens combattants

Les assises des anciens combattants se déroulent tous les ans dans une commune différente. Cette année elle a eu lieu à Niederstinzeln, sous la présidence de Charles Huber.



En raison de la rotation entre les communes des lieux des assises de l'Union Nationale des Combattants (UNC), celle de l'année 2018 s'est déroulée dans une ambiance conviviale à Niederstinzeln.

Le maire, Didier Klein, a accueilli ses hôtes avec plaisir. Il a assuré au président, Charles Huber, l'assurance du soutien de sa municipalité. Il a félicité les membres de la réussite des commémorations organisées en 2017. Charles Huber a ensuite ouvert la séance en saluant l'assemblée et en remerciant le maire local, ainsi que ses collègues Benoit Piatkowski de Fénétrange et Bernard Weinling de Romelfing, qui ont accueilli l'UNC lors de leurs assises précédentes. Il a rendu hommage à Alfred Poirot, vice-président honoraire du conseil départemental qui est le parrain du drapeau de la section, la marraine étant Mme Pierre Rupp.

Bilan :

Le président a rendu compte des activités de l'année 2017.

Il a énuméré les sorties du porte-drapeau, l'organisation des cérémonies commémoratives locales par le sous-groupe UNC, la participation au congrès départemental, la représentation de la Fédération nationale pour la remise du « Premier Prix du Trophée Citoyenneté » aux lauréats, les élèves du collège de l'Albe.

Effectifs en baisse : le seul regret du président est la baisse des effectifs de la section, que seule l'engagement des membres actifs auprès des plus jeunes est susceptible de ralentir.

Finances : dans la foulée, le rapport du trésorier expose une situation modeste, mais saine. Il a été approuvé par consensus.

Délégué espéré : le président a confié des incertitudes des nées dans l'Union suite au départ du délégué du sous-groupe du Val de Sarre.

Comité : le renouvellement du comité a eu lieu : Albert Clément et Pierre Siffermann ont été reconduits.

Porte-drapeau à l'honneur : le président Huber a créé la surprise en offrant une corbeille gourmande à Emile Klein, qui vient de fêter ses 85ans. Fidèle membre de la section locale de l'UNC depuis sa création, Emile en a été le porte-drapeau pendant un quart de siècle.



Séance du 8 février

Absente excusée : FERRIOT Valérie

CESSION DE CHASSE LOT N°2

Le maire présente au conseil municipal la demande de M. KLEIN Armand locataire de la chasse communale lot n°2 qui sollicite la cession du lot au profit de M. ROYER Raymond demeurant 25, rue de Lorraine à SAINT LEONARD (Vosges).

Après vérification du dossier, la commission communale de chasse réunie le 2 février 2018 a accepté la demande de cession du lot de chasse communale n°2; les conditions du bail actuel restant identiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la cession du lot n°2 de la chasse communale à M. ROYER Raymond, les conditions du bail actuel restant identiques et autorise le maire à signer la convention de chasse suite cession.

CONVENTION MATEC

Le maire rappelle au conseil municipal que le projet relatif aux travaux de voirie de la rue de l'Etang depuis le pont du contournement de Niederstinzeln jusqu'à la limite communale avec Diedendorf en lisière de la forêt domaniale été élaboré en collaboration avec les services de l'agence MATEC (Moselle Agence Technique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve les termes de la convention entre MATEC et la commune et autorise le maire à signer la convention,

DEMANDE DE SUBVENTION DETR REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA MAIRIE

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de réfection de la couverture de la mairie.

- Vu l'état de dégradation de la toiture,
- Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 77 690 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2018/2019, sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR REFECTION DE LA COUVERTURE DE LA SACRISTIE DE L'EGLISE

Le maire présente au conseil municipal le projet relatif aux travaux de réfection de la couverture de la sacristie et du traitement de la charpente de l'église.

- Vu l'état de dégradation de la toiture,
- Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 33 101 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce projet global et décide de le réaliser pendant la période 2018/2019, sollicite la subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et autorise le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation du projet.



TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCSMS

- Vu l'arrêté préfectoral n°2016-DCTAJ/1-076 portant fusion des communautés de communes des deux Sarres, de l'Etang du Stock, du Pays des Etangs, de Sarrebourg Moselle Sud et de la Vallée de la Bièvre ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2017-DCL/1-048 du 16 novembre 2017 portant modifications des statuts de la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud,

- Vu la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR),

Considérant que les communes de la CCSMS avaient délibéré en nombre suffisant avant le 27 mars 2017 suite à la fusion pour s'opposer au transfert du PLU et que le bureau de la communauté de communes réuni le 7 décembre 2017 s'est positionné pour acter le non transfert du PLU suite à la révision des statuts de la CCSMS en estimant que celui-ci est prématuré

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence documents d'urbanisme : plan local d'urbanisme, carte communale et tous autres documents d'urbanisme.

MOTION SUR L'ADOPTION D'UNE LOI EN FAVEUR DES COMMUNES ET DE LA RURALITE

Le maire présente au conseil municipal la motion proposée par les maires ruraux pour l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité.

Après lecture faite, le conseil municipal, approuve l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une loi en faveur des communes et de la ruralité et s'associe solidairement à la démarche de l'Association des Maires Ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

ADHESION CNVVF

Un village fleuri, c'est une commune qui valorise un paysage qui lui est propre.

L'aménagement paysager et le fleurissement sont conçus sur la base d'un patrimoine et d'une identité spécifique à la commune. La créativité des mains vertes, à travers le choix des végétaux et leur association, a une identité paysagère unique qui fait que chaque commune labellisée est différente des autres.

Pour répondre aux attentes et pour renforcer le développement du label, le Conseil National des Villes et Villages Fleuris propose une offre globale de services aux communes labellisées.

Ces services sont accessibles sur le site internet des Villes et Villages Fleuris dans la mesure où notre commune adhère au CNVVF.

La commune de Niederstinzeln étant labellisée « Deux fleurs » depuis 2009, cette adhésion permettra de participer au développement des outils d'accompagnement et d'améliorer la qualité des communes labellisées à travers des actions d'accompagnement des municipalités vers le label ou de progression au sein du label.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'association,

Considérant que l'adhésion obligatoire, pour les communes labellisées, au Conseil National des Villes et Villages Fleuris présente un intérêt municipal certain,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adhérer au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, accepte le montant de la cotisation de 50 euros pour l'année 2018, accepte le paiement annuel de cette cotisation pendant la durée de ce mandat,



DEMISSION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire informe le conseil municipal que suite à son engagement dans la réserve militaire et en rapport avec les articles L.46 du code électoral qui prévoient que les fonctions de militaire de carrière ou assimilé, en activité de service ou servant au-delà de la durée légale, sont incompatibles avec un mandat de conseiller municipal, Monsieur TEDONE Pascal démissionne du conseil municipal à compter du 22 janvier 2018.

Le maire après avoir lu la lettre de démission, déclare que pour la raison invoquée, il ne peut y opposer son refus en regrettant toutefois son départ.

SUBVENTION UEPAL POUR RENOVATION DES VITRAUX DU TEMPLE

Le maire informe le conseil municipal du prochain versement de la subvention de 1 094 € de l'UEPAL (Union des Eglises Protestantes d'Alsace et de Lorraine) pour les travaux de rénovation des vitraux du Temple.

Ce versement sera effectué par la Paroisse Protestante de Niederstinzel.

Le conseil municipal après délibération, accepte cette subvention d'un montant de 1 094 € concernant la rénovation des vitraux du Temple.

DIVERS

A) Redevance incitative

Le maire informe le conseil municipal de l'évolution des comptes du service de gestion des déchets. Après de nombreux changements intervenus en 2016 / 2017 : fermeture du centre d'enfouissement des déchets de Hesse, création d'un centre de transfert pour évacuer les déchets vers les centres de traitement de Schweighouse pour l'incinération et Téting sur Nied pour l'enfouissement, les collectes des ordures ménagères et du tri toutes les 2 semaines; le coût du service est maîtrisé cette année et la redevance appliquée en 2018 sera identique à celle de 2017.

B) Redevance d'assainissement collectif

Le maire informe le conseil municipal de l'instauration de la redevance d'assainissement collectif pour la commune de Niederstinzel à partir du 1^{er} janvier 2018.

Les travaux d'assainissement de Fénétrange et Niederstinzel débuteront au 1^{er} semestre de cette année et la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud, compétente pour l'assainissement, a instauré la redevance pour l'ensemble de tous les foyers raccordés au futur réseau d'assainissement collectif. Cette redevance est fixée à 0,86 €/m3 HT pour toute consommation d'eau à partir du 1^{er} janvier 2018.

C) Commémorations patriotiques

Le maire présente au conseil municipal le projet de mutualisation de l'organisation des cérémonies patriotiques en 2018 entre plusieurs communes du Pays de Fénétrange.

Après concertation avec les sections "Union Nationale des Combattants", le calendrier ci-après est proposé, la cérémonie du 8 mai à Sarraltroff, du 11 novembre à Fénétrange et le 9 décembre à Berthelming.

Pour garantir le rayonnement de ces cérémonies, les invitations seront distribuées dans toutes les communes et le calendrier de 2019 sera établi en fonction du résultat de ces cérémonies communes, mais il faut noter qu'il n'y aura pas de célébration patriotique à Niederstinzel cette année.



Affluence record au concours de belote

Fidèle à une tradition bien établie, le club d'épargne « Au Bon Coin » de Niederstinzel a organisé son tournoi annuel de belote à la salle des fêtes de Diedendorf.



Les organisateurs ont accueilli de nombreux joueurs en provenance des proches alentours mais aussi de beaucoup plus loin: Saint Avold, Niederbronn les Bains, Haguenau, Strasbourg, Betschdorf, ...Au total, près de 80 communes étaient représentées avec 132 participants dont une petite moitié d'alsaciens et près de 20% de dames. Ce concours est très prisé avec des prix conséquents et l'ambiance est chaleureuse ont relevé certains. La belote

n'attire pas beaucoup les jeunes et les rangs des anciens se réduisent peu à peu. Pourtant, taper le carton ne demande pas d'investissement, seulement un peu de jugement.

Voilà plus de 40 ans qu'on organise ce concours et cela fait 10 ans qu'on vient dans la salle de Diedendorf signale le président Didier Klein. Une restauration était proposée tout au long du concours. Durant les manches, un contrôle rigoureux s'instaure pour arbitrer les possibles démêlés.

Après trois séries de 20 jeux, les lauréats ont été récompensés. Le premier prix (250€) est revenu à Gilbert Girardin d'Oermingen avec 6123 points, le deuxième prix (120€) est allé à Marcel Henrion de La Valette avec 5933 points, Jacky Knorr de Imbsheim a reçu le troisième prix (60€) avec 5930 points suivi de Damien Salladin de Montbronn et Patrice Fidrich de Guebling. Tous les participants se sont vus remettre un lot de consolation.

Les organisateurs donnent déjà rendez-vous aux amateurs de belote pour le prochain concours le 1^{er} dimanche du mois de mars 2019.



Le village doit prendre soin de ses 2 fleurs

Afin que Niederstinzel reste l'une des communes les plus fleuries de Moselle-Sud, le maire a exhorté les bénévoles à ne pas relâcher leurs efforts.



Niederstinzel fait partie des 61 villages fleuris labellisés du département et des 7 communes ayant décroché le label «2 fleurs » du pays de Sarrebourg.

Lors de la soirée des récompenses, le maire Didier Klein a remercié les mains vertes de la commune de leur engagement bénévole. Il les a surtout incitées à agir pour garder ce label, la commission départementale chargée de l'attribution devant repasser cet été dans le village.

La brève allocution fut suivie de la vidéo projection d'un montage réalisé par le conseiller Yannick Muller avec les photos prises par Jacky Hemmerter, un passionné local des photos naturalistes. L'édile, qui est aussi guitariste, a choisi lui-même les musiques d'accompagnement. Des airs adaptés aux images tour à tour didactiques, poétiques et souvent humoristiques.



Le photographe a débordé du thème du fleurissement.

Aux images de maisons, massifs et décors fleuris, il a ajouté divers gros plans sur des fleurs et insectes, ainsi que des photos de bénévoles en action, de manifestations, de fêtes locales, du chantier et de l'inauguration du temple, sans oublier quelques photos humoristiques. L'image la plus applaudie a été celle du 2ème adjoint à cheval sur une vache, légendée « Zorro est arrivé ! ».

Après l'hilarité générale suscitée par la projection, l'assemblée a partagé les boissons et pâtisseries of fêtes. Chacun a ensuite pris possession d'un arrangement floral en pots et d'un bon d'achat de 10 €.

Didier Klein a annoncé à l'assemblée que la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a cessé de subventionner l'opération « Villages fleuris », alors qu'elle prétend vouloir développer le tourisme. Le maire précise qu'à cet effet, elle a généralisé la taxe de séjour dont la recette est conséquente: plus de 1 300 000 € l'an passé, grâce notamment à la contribution de Center Parcs.

Didier Klein invite l'assemblée à participer à la 1^{ère} journée de bénévolat qui sera organisée le samedi 7 avril, sous réserve de météo favorable.

Séance du 27 mars

Absente excusée : FERRIOT Valérie

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION & DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE & DU LOTISSEMENT

Le compte de gestion **de la commune** établi par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un excédent global de clôture de 59 630,87 €.

Le compte administratif 2017 peut se résumer de la façon suivante :

En Fonctionnement :

Recettes	:	181 604,36 €
Dépenses	:	129 670,71 €
Soit un excédent de fonctionnement :		51 933,65 €

En Investissement :

Recettes	:	218 281,80 €
Dépenses	:	210 584,58 €
Soit un excédent d'investissement	:	7 697,22 €

Résultat de clôture 2017 commune: 59 630,87 €



Le compte de gestion **du lotissement** établi par le receveur municipal est présenté. Il en ressort un déficit global de clôture de 32 164,10 €.

Le compte administratif 2017 peut se résumer de la façon suivante :

En Fonctionnement :

Recettes	:	24 785,27 €
Dépenses	:	4 784,50 €
Soit un excédent de fonctionnement :		20 000,77 €

En Investissement :

Recettes	:	0 €
Dépenses	:	52 164,87 €
Soit un déficit d'investissement	:	-52 164,87 €

Résultat de clôture 2017 lotissement: - 32 164,10 €

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'exercice 2017,

Considérant la concordance des comptes de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec les compte administratifs retraçant la comptabilité administrative tenue par le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion du budget 2017.

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L.5212-1 et suivants,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer avant le 30 juin sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par le maire,

Considérant que, pour ce faire, le maire a quitté la séance,

Considérant que Monsieur Jean-Marie BOUR, adjoint peut le remplacer,

Considérant que le comptes de gestion de la commune et du lotissement préalablement adopté font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs de la commune et du lotissement,



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2017 de la commune et du lotissement.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- d'arrêter pour l'année 2018 le produit global de la fiscalité directe locale à la somme de 60 197 € en augmentant de 2 % les taux des taxes locales pour l'année 2018 ; le prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) dont la commune devra s'acquitter au titre de la péréquation entre les communes étant de 13 722 €.

- et de voter les taux suivants :

DESIGNATION DES TAXES	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	13,44%	13,71 %
Taxe Foncière bâtie	7,54 %	7,69 %
Taxe Foncière non bâtie	36,82 %	37,56 %

ADHESION ET APPROBATION DES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA CENTRALE D'ACHATS DE LA CCSMS

Le maire explique que dans le cadre de la modification statutaire qui entrera en application en 2018, il est prévu que la CCSMS puisse se constituer en centrale d'achats. Pour cela, il est nécessaire que la CCSMS fixe des conditions d'utilisation que les communes devront accepter avant de pouvoir bénéficier des services de la CCSMS dans ce cadre.

Après avis de la commission « Mutualisation et Appui aux Communes », il est proposé au conseil municipal d'approuver les conditions générales d'utilisation de la future centrale d'achats.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les conditions générales d'utilisation de la centrale d'achats et autorise le maire à adhérer à la centrale d'achats.

AVENANT A LA CONVENTION DE DELEGATION ET MAITRISE D'OUVRAGE DE TRAVAUX DE REHABILITATION D'ECLAIRAGE PUBLIC ET D'ECONOMIES D'ENERGIE

Vu la délibération n°57506-2017-03/04 du 14 mars 2017 relative à la mise en place d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCSMS pour la réalisation de travaux de réhabilitation d'éclairage public et d'économies d'énergie.

Le maire explique que lors de la réalisation des travaux au courant de l'année 2017, les communes ont identifié des besoins de modifications des programmes de travaux. Ces modifications ont toutes été validées lors des réunions de chantiers hebdomadaires entre le maître d'œuvre, les entreprises, la CCSMS et les communes concernées. Des avenants aux marchés de travaux ont été passés fin 2017 à ce titre avec les entreprises.

Afin de régulariser la situation entre la CCSMS, maître d'ouvrage délégué, et les communes concernées, il est nécessaire de passer des avenants aux conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage initiales signées au printemps 2017. Il précise que le montant restant à la charge de chaque commune reste inchangé.

Le maire présente l'avenant avec le nouveau tableau des dépenses et des recettes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les nouveaux montants, autorise le maire à signer l'avenant à la convention avec la CCSMS et charge le maire d'effectuer toutes les démarches en ce sens.



CONVENTION MATEC POUR LE CONTROLE DU PARC D'HYDRANTS

Le maire informe le conseil municipal que, suite à la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 (article 77) et au décret n°2015, le SDIS a dû mettre en place un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie, assuré majoritairement au travers des 24 000 poteaux d'incendie présents sur le territoire de la Moselle.

Jusqu'à présent, le contrôle de ces poteaux d'incendie était réalisé par les sapeurs-pompiers. Compte tenu de la réglementation susvisée qu'il faut à présent mettre en application, les communes sont désormais dans l'obligation de réaliser les contrôles techniques trisannuels des poteaux d'incendie à compter de 2019.

En complément, et afin que cette charge ne grève pas les finances communales et n'entraîne pas de nouvelles contraintes techniques, deux mesures sont proposées aux collectivités: d'une part, une baisse des cotisations obligatoires au SDIS équivalente au plus au coût du contrôle annuel des poteaux réalisé par les sapeurs-pompiers et d'autre part, la mise en place d'un groupement des commandes par territoire ce qui permettra d'optimiser et réduire le coût de ces contrôles. La mise en place du groupement n'engendrera aucun frais pour la collectivité. En effet, le Département de la Moselle, au titre de la solidarité territoriale et lui-même propriétaire d'une vingtaine de poteaux d'incendie sur les sites départementaux, prendra en charge à la fois les études, la constitution du cahier des charges pour les consultations des entreprises, les mesures de publicité qui y sont liées ainsi que le suivi de la bonne exécution du marché par Moselle Agence Technique, en qualité d'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; approuve la constitution d'un groupement de commandes, pour lequel le Département de la Moselle sera coordonnateur, et la convention correspondante dont le projet est joint en annexe, autorise le lancement de la consultation et la passation des contrats correspondants ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats et autorise le maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes et ses annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant.

CONVENTION MATEC ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE REPRISE DE BORDURES ET RENOVATION DES TROTTOIRS

Le maire rappelle au conseil municipal que les travaux d'assainissement débuteront d'ici quelques semaines et que des travaux de reprise de bordures et rénovation des trottoirs seront nécessaires, cette étude sera menée en collaboration avec MATEC (Moselle Agence Technique).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ; approuve les termes de la convention entre MATEC et la commune, et autorise le maire à signer la convention.

REPLACEMENT SUPPORTS ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE LA SOURCE



Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de remplacer chemin de la Source les 2 poteaux bois supports du réseau d'éclairage public, supports vétustes et qui pendent dangereusement, par des mats métalliques galvanisés de 8m.

Après comparatif des offres, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de retenir l'offre de l'entreprise BECK de Romelfing et charge le maire de faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux.

DIVERS

A) Journée bénévolat le 7 avril



Le maire propose au conseil municipal d'organiser comme les années précédentes une journée de bénévolat le samedi 7 avril 2018, il rappelle au conseil municipal que dans le cadre du Label des Villes et Villages Fleuris de Lorraine, le jury régional du fleurissement passera dans notre commune cet été.

Afin d'améliorer le cadre de vie du village, et pour préserver la deuxième fleur confirmée en 2015, divers travaux comme le nettoyage de printemps, l'entretien des aménagements paysagers seront à réaliser. Un appel au bénévolat sera distribué dans chaque foyer de la commune.

B) Visite de Mme la Sous-Préfète le 21 février

Le maire fait le compte rendu de la visite de Mme Magali MARTIN, Sous-Préfète de Sarrebourg en date du 21 février 2018. Visite du centre du village avec présentation des réalisations communales de la dernière décennie (logements ancien presbytère, salle "Le Préau" et Temple) et découverte des curiosités historiques de la commune (ossuaire, maître autel, château de Geroldseck, ancien moulin lieu de naissance de Georges Imbert et calvaire) ont permis à Mme la Sous-Préfète de découvrir Niederstinzeln.

La réunion s'est poursuivie en mairie par un power-point relatant les faits majeurs de l'année 2017, le fleurissement communal ainsi que la présentation des 2 projets de rénovation des toitures de la mairie et de la sacristie de l'église catholique.

Mme la Sous-Préfète a remercié le groupe d'élus présents en soulignant la vitalité de notre commune rurale.



C) Exposition protestantisme et patrimoine au Musée du Pays de Sarrebourg

Le maire informe le conseil municipal de la future exposition protestantisme et patrimoine du 21 avril au 30 septembre 2018. Des ustensiles de la paroisse de Niederstinzeln seront présentés à cette occasion et invite le conseil municipal à faire la promotion de cette exposition.

Une piste cyclable entre Fénétrange & Mittersheim?

Une convention vient d'être signée entre le Conseil Départemental et la mairie pour financer un projet ambitieux: construire une piste cyclable entre Fénétrange et Mittersheim, passant par Niederstinzel.



La création d'une jonction par piste cyclable entre Fénétrange et Mittersheim vient d'obtenir le soutien financier du Département. Cet aménagement évitera aux cyclistes de circuler sur la route départementale D38, relativement dangereuse pour les deux-roues.

A une échelle plus vaste, la nouvelle liaison permettra de sécuriser le parcours des cyclistes dans les 2 sens de circulation: en venant depuis Niederstinzel pour découvrir la forêt de Bonne-Fontaine, puis rejoindre le canal de la Sarre à hauteur de l'écluse 16 et enfin se diriger vers Mittersheim Ils pourront poursuivre vers le canal de la Marne au Rhin, pour atteindre l'itinéraire véloroute V52.

Le montant estimé des travaux est proche de 132 000 €, la subvention espérée se monte à 20 %.

De la Moselle à la Rhénanie

Dans un avenir espéré proche, la nouvelle voie permettra aussi la jonction entre le canal de la Sarre et la future piste cyclable reliant Berthelming à Sarre-Union, sur le tracé de la voie SNCF désaffectée.

Pour les randonneurs pédestres, elle serait également précieuse puisque Niederstinzel organise chaque année une grande marche populaire réunissant généralement entre 1200 & 1500 marcheurs.

Le projet serait un atout au plan touristique, puisqu'il inciterait les cyclistes à découvrir des lieux intéressants comme la cité médiévale de Fénétrange et les pôles touristiques de Mittersheim et Harskirchen. Il est d'autant plus intéressant que la voie du canal de la Sarre permet la randonnée à vélo jusqu'aux portes de Sarreguemines.

Pour la municipalité de Niederstinzel, l'aménagement de ce chemin rural en voie cyclable est plutôt altruiste, puisqu'il donnera des avantages aux touristes de passage autant qu'aux habitants du village.

Bernard Simon, conseiller départemental, est venu rencontrer les élus pour la signature d'un contrat d'aide départementale Amiter, en vue de la réalisation de ce tronçon de piste cyclable.



Une première journée du Bénévolat

Venus de toutes les rues du village, les bénévoles étaient réunis pour embellir la commune.



Le maire a annoncé une journée bénévolat, sous condition climatique : la condition a sombré et la journée s'est avérée magnifique. L'objectif est de garder le label 2 fleurs obtenu après de longs efforts de fleurissement, embellissement et entretien des espaces verts. Une trentaine de bénévoles a répondu à l'invitation du maire. Répartis en petites équipes, armés de leur matériel personnel, les volontaires ont agi partout à la fois, en tant que mains vertes ou nettoyeurs. D'autres journées du bénévolat seront nécessaires pour conserver le précieux trophée.



Séance du 11 avril

Absentes excusées : FERRIOT Valérie, KLEIN Céline.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions ci-après

- Amicale des Sapeurs-Pompiers	500,00 €
- Association "Sport Culture Loisirs"	200,00 €
- Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
- Fondation du Patrimoine	55,00 €
- Assajuco Emmaus DIEUZE	30,00 €
- Divers	215,00 €

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	202 620 €	202 620 €
- D'INVESTISSEMENT	373 540 €	373 540 €
TOTAL :	<u>576 160 €</u>	<u>576 160 €</u>



BUDGET PRIMITIF 2018 DU LOTISSEMENT

Le Maire expose en détail au conseil municipal les chiffres du Budget Primitif 2018 du lotissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le Budget Primitif 2018 du lotissement en dépenses et en recettes comme suit :

<u>SECTION :</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
- D'EXPLOITATION	94 752,00 €	94 752,00 €
- D'INVESTISSEMENT	103 277,00 €	103 277,00 €

FUSION DU SYNDICAT DES EAUX DE BERTHELMING ET DU SYNDICAT DES EAUX DE DOMNOM LES DIEUZE

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment ses articles L5212-27,

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Syndicat des Eaux de Domnom lès Dieuze N° 201-DCS-10-10-003 en date du 10 octobre 2017 se prononçant en faveur de la fusion et adoptant le projet de statuts du syndicat issu de la fusion ;

Vu la délibération du Syndicat des Eaux de Berthelming n° 2017-4-06 en date du 17 octobre 2017 se prononçant en faveur de la fusion et adoptant le projet de statuts du syndicat issu de la fusion ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-DCL/1-016 en date du 26 mars 2018 portant projet de périmètre et de statuts en vue de la fusion du syndicat des eaux de Berthelming et du syndicat des eaux de Domnom lès Dieuze

Considérant que l'article L5212-27 du code général des Collectivités territoriales prévoit la consultation des organes délibérants des deux syndicats dont la fusion est demandée ainsi que des conseils municipaux des communes concernées sur un projet de périmètre dressant la liste des syndicats intéressés par la fusion accompagné d'un projet de statuts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve le projet de périmètre de fusion du Syndicat des Eaux de Berthelming et du Syndicat des Eaux de Domnom Lès Dieuze au sein d'un nouveau syndicat d'eau, approuve le projet de statuts du futur syndicat, tel qu'annexé à la présente délibération et autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



ASSAINISSEMENT COMMUNAL

A) Attribution des marchés

Le maire informe le conseil municipal que le conseil de la CCSMS a validé le choix des entreprises retenues pour réaliser les travaux d'assainissement de Niederstinzel et Fénétrange à savoir :

- Pose des réseaux d'assainissement de Niederstinzel à KARCHER / SCRE pour un montant HT de 780 822,40 €,
- Essais et contrôle des réseaux de Niederstinzel à SUEZ pour un montant HT de 16 970 €,
- Pose des réseaux d'assainissement de Fénétrange à KARCHER / SCRE pour un montant HT de 593 254,64 €,
- Création d'un filtre planté de roseaux sur le ban de Fénétrange à LINGENHELD pour un montant HT de 525 769,76 €,
- Equipements électromécaniques de Fénétrange & Niederstinzel à SOGEA pour un montant HT de 64 275 €,
- Essais et contrôle des réseaux de Fénétrange à SUEZ pour un montant HT de 14 652 €,

B) Réunion Publique

Le maire informe le conseil municipal de l'organisation d'une réunion publique relative à la présentation du projet d'assainissement le mardi 24 avril à 19 h à la salle communale « Le Préau ».

Le maître d'œuvre LAMBERT, les services de la CCSMS ainsi que l'entreprise KARCHER seront présents à cette réunion.

TRAVAUX RESEAU EAU POTABLE

Le maire informe le conseil municipal que le Syndicat des Eaux de Berthelming va renouveler les conduites d'eau dans certaines rues de la Commune en complément des travaux d'assainissement et que l'ouverture des plis concernant l'appel d'offres "travaux AEP – Niederstinzel" aura lieu mardi 18 avril 2018 au siège du SEB.



Pour Sport-Culture-Loisirs, c'est une année record

*Les assises de l'association Sport-Culture-Loisirs ont réuni 190 membres dans la salle des sapeurs-pompiers.
L'occasion de faire le bilan.*



Après une brève allocution de bienvenue, le peu prolixe président Alphonse Winkler a donné la parole à la trésorière, Elisabeth Noël. Le Club compte 220 adhérents à jour de cotisation. Les finances sont saines, avec une réserve de 12 000 €: il est à noter que le club participe aux frais de déplacements en bus ainsi qu'à certains frais de repas. Elle a aussi évoqué les temps forts de l'année, dont Beinheim en juillet, avec étape aux Estivales de Bitche, la marche de Rohrwiller en septembre avec dégustation de la choucroute nouvelle, celle de Réding en octobre, etc... A ces sorties organisées se sont ajoutés de nombreux déplacements individuels des membres. Une illustration de la générosité de l'association s'est faite dans la foulée de l'assemblée générale; l'assistance a été invitée à partager de plantureuses agapes tout en esquivant quelques pas de danse.

Les projets à venir cette année :

Pour la saison en cours, le maire prend le relais. Didier Klein a annoncé plusieurs sorties, dont 2 en bus. Le 19 août, le club sera à Westhouse, près de Sélestat, puis participation à une fête populaire alsacienne. Le 15 décembre, SCL se rendra à Montbéliard dans le Doubs, pour participer à la célèbre Marche des Lumières. En individuel, les marches de Wieswiller, Cocheren et Forbach sont rappelées. Il a conclu par le phénoménal bilan de la marche du 25ème anniversaire l'été dernier: 1 520 marcheurs sur les circuits & 100 bénévoles à l'organisation. Le maire a félicité aussi le club de sa collaboration au fleurissement du village. Il en a remercié le président Alphonse Winkler, puis il a convié l'assistance à se mobiliser pour la réussite de la marche du 8 juillet prochain.



Séance du 14 juin

Absents excusés : SCHUSTER-GREIB Edgar, FERRIOT Valérie, JEHLE Christine,

ATTRIBUTION TRAVAUX RUE DE L'ETANG

Vu le projet de réalisation des travaux de la rue de l'étang,
Vu le rapport présenté par MATEC, assistant technique,
Vu les rapports de la commission d'appel d'offres des 1^{er} et 14 juin,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de BECK - 57930 ROMELFING pour un montant HT de 129 891 € et autorise le maire à signer les différents actes à intervenir.

REPLACEMENT SUPPORTS ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN DE LA SOURCE

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de compléter, suite à la demande des services de la Sous-Préfecture de Sarrebourg, la délibération 57506-2018-02/08 du 27 mars 2018 concernant le remplacement chemin de la Source de 2 poteaux bois du réseau d'éclairage public, supports vétustes et qui penchent dangereusement, par des mats métalliques galvanisés de 8 m.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, de retenir l'offre de l'entreprise BECK de Romelfing pour un montant HT de 2 400 €, et charge le maire à faire toutes les démarches pour la réalisation de ces travaux.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE

Le maire propose au conseil municipal la vente du bois de chauffage provenant des arbres abattus le long de la rue de l'Etang depuis le village jusqu'à la limite du ban communal avec Diedendorf.

Le prix proposé est de 40 € /stère pour le bois dont l'essence est à dominante hêtre, alors que le mélange d'espèces sans hêtre est proposé à 30 € /stère.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire de faire le nécessaire pour la vente de ce bois de chauffage,

FPIC – MODALITES DE REPARTITION 2018

Le maire informe le conseil municipal que par délibération n°2018-87 en date du 7 juin 2018, le conseil communautaire a décidé d'opter pour la répartition dérogatoire du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) et de prendre en charge la totalité de la contribution 2018 qui s'élève à 49 397 € sauf pour les communes de Harreberg et Vasperviller qui ont délibéré défavorablement sur le pacte financier et fiscal.

Cette délibération n'ayant pas été prise à l'unanimité, il appartient aux communes de se prononcer pour cette répartition dérogatoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve cette répartition dérogatoire.



DIVERS

Travaux d'assainissement

Le maire informe le conseil municipal de l'état d'avancement des travaux d'assainissement qui ont démarré mi-mai dans la rue Georges Imbert et dans le chemin des Près, travaux exécutés par l'entreprise KARCHER de Drulingen.

C'est un chantier délicat, à exécuter avec beaucoup de précision en fonction des différentes contraintes techniques : profondeur nouveau réseau et croisement avec l'ancien, reprise des branchements existants, création de nouvelles boîtes de branchement individuel, présence des conduites d'eau potable, ... tout en veillant à la sécurité des riverains.

Le prochain tronçon sera la liaison de la rue Principale vers l'extrémité de la rue de l'Etang et il est à noter que le réseau de la rue du Presbytère sera intégralement changé sur toute sa longueur et sera connecté au réseau de la rue Principale près de l'ancien presbytère.

Les différents arrêtés de circulation sont diffusés aux riverains au fur et à mesure de l'avancement des travaux et à la réunion de chantier du mardi matin, les intervenants (CCSMS, cabinet Lambert, Commune et l'entreprise Karcher) valident les points litigieux.

B) Maisons fleuries

Le maire informe le conseil municipal de la visite du jury régional dans notre commune le mercredi 25 juillet dans le cadre du label des Villes et Villages Fleuris de Lorraine.

Niederstinzel est la seule commune de l'ancien canton de Fénétrange à être labélisée "2 fleurs" et le maire propose au conseil municipal d'organiser deux ½ journées d'entretien des aménagements paysagers en invitant la population à y participer pour la préservation de cette 2^{ème} fleur.



C) Fibre optique

Le maire fait part au conseil municipal des nombreux problèmes liés aux demandes de raccordement des habitants de la commune à la Fibre Optique ; près de 50 % des habitations ne sont pas éligibles suite à la non réalisation des essais de rupture de charge de certains poteaux supports de réseau ou de l'inversion de la numérotation de certains bâtiments surtout dans la rue Principale vers Fénétrange.

Les services de la CCSMS ont été informés de ces dysfonctionnements.

D) Evolution des dotations communales

Le maire présente au conseil municipal l'évolution des dotations d'Etat perçues par la commune depuis 2014. Le montant total des dotations est en baisse de près de 20 % ; en 2014 la commune avait encaissé 41 117 € alors que pour 2018 le montant total est de 32 938 € soit une diminution de 8 179 € ce qui représente plus de 5 % des recettes globales de fonctionnement alors que les charges ne cessent d'augmenter (périscolaire, accompagnement scolaire, nouvelles taxes ...).

Toutes les communes sauf 2 de la CCSMS sont impactées par cette forte baisse, certaines ayant une diminution beaucoup plus importante que Niederstinzel : jusqu'à 70 % et 2 communes du territoire ne touchent plus rien du tout.



Club SCL : en marche pour un record ?



Les bénévoles du club SCL (Sport Culture Loisirs) ont agi. Les sentiers sont balisés. Les circuits sont sécurisés. La marche populaire internationale de Niederstinzell mérite toujours son appellation puisque ses hôtes venant de pays voisins sont dès à présent annoncés. Reste à battre le record de 2017, dont la manifestation avait quadruplé la population du village avec plus de 1 500 marcheurs sur les pistes.

Organisée par le club SCL sous le patronage de la FFSP (Fédération Française des Sports Populaires), la 26^e édition propose le choix entre 3 circuits bucoliques, à travers champs et bois, respectivement de 5, 10 et 20 km avec découverte des charmes du Langweiher, du canal de la Sarre, de la forêt alsacienne de Bonne Fontaine et du Mosterwald. Des collations et boissons seront offertes aux points de contrôle. La cotisation incluant l'assurance reste à 2€. L'antenne phalsbourgeoise de la Protection civile assurera la sécurité. A midi, la restauration en salle et sous chapiteau proposera le choix entre grillades, flamm, pizza, jambon vigneron ... De nombreux diplômes et trophées récompenseront les groupes les plus nombreux, les doyens des marcheurs et les enfants les plus jeunes. Aucune inscription préalable n'est requise.



La Marche populaire frôle son record de l'année jubilaire

Avec 1482 marcheurs répartis sur les 3 circuits, le record de l'an passé, année du 25^e jubilé du club Sport Culture Loisirs, a été frôlé de peu.



En 2017, ils étaient au nombre de 1 520 à participer à la marche IVV de Niederstinzeln : seulement 40 de plus que cette année. C'est minime compte tenu des animations exceptionnelles proposées l'an passé.

L'organisation a été parfaite, les 85 bénévoles maîtrisant parfaitement l'ensemble des services : accueil, sécurité, gestion des circuits et restauration.

Le conseiller départemental Bernard Simon, qui a participé à la randonnée, était dans son élément. Il s'est réjoui du succès favorisé par un magnifique soleil et des circuits ombragés bien choisis. A ses félicitations aux organisateurs, le député Fabien Di Filippo a ajouté les siennes. Et d'évoquer l'impact de telles manifestations sur l'animation du territoire et leur retombées bénéfiques en termes de santé. Déclarant que la marche de Niederstinzeln est devenue une référence régionale, il a exprimé son respect aux organisateurs bénévoles.

Le Palmarès

Fabien Di Filippo, Bernard Simon et les présidents de plusieurs clubs ont remis des dizaines de coupes aux groupes les plus nombreux et aux plus jeunes marcheurs. Au classement des groupes, Bischwiller l'emporte avec 46 marcheurs. Les suivants sont les sapeurs-pompiers de Fénétrange et « Familles rurales » de Romelfing (44), Mittersheim (43), Adel de Réding & Erstein (39), Westhouse (38), Machwiller & Diedendorf (36), Sarre-Union (33), Baerendorf, Bining & Holving (26), Helling & Club Vosgien Sarrebourg (25), Postroff et Sarralbe (24), Dolving (23), Gosselming, Phalsbourg, Hagondange & Willerwald (22), Berthelming & Wolfskirchen (21), ainsi que Langatte avec 20 marcheurs, maire compris... Une vingtaine d'enfants, dont 6 de Willerwald, ont également décroché leur 1^{ère} coupe sportive.



Séance du 25 juillet

Absents excusés : HEMMERTER Jacky, KLEIN Céline, JEHLE Christine, WIES Alexis

DEMANDE DE SUBVENTION FONDATION DU PATRIMOINE REFECTION TOITURE SACRISTIE ET TRAITEMENT CHARPENTE EGLISE

Le maire informe le conseil municipal que la commune de Niederstinzel est adhérente depuis 2008 à la Fondation du Patrimoine qui intervient financièrement pour soutenir par subvention et souscription publique la réhabilitation du patrimoine de proximité.

Le projet de la réfection de la toiture de la sacristie et du traitement de la charpente de la nef de l'église catholique a été chiffré par M. Christian FISCHER, architecte DPLG.

Vu la construction de l'église au 17^{ème} siècle,

Vu l'état général de dégradation de la toiture,

Vu le montant total estimatif des travaux chiffré à 36 209 € HT,

Vu l'implication du conseil de fabrique de la paroisse de Niederstinzel pour la concrétisation de cette rénovation,

Le maire propose au conseil municipal de présenter ce dossier de réfection de la toiture de la sacristie et du traitement de la charpente de l'église à la Fondation du Patrimoine pour l'octroi d'une subvention et le lancement d'une campagne de mécénat populaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le maire à faire toutes les démarches pour la constitution de ce dossier à présenter à la Fondation du Patrimoine,

MAITRISE D'ŒUVRE REFECTION TOITURE SACRISTIE EGLISE

Vu la délibération n°57506-2016-06/05 confiant à l'architecte Christian FISCHER le chiffrage de l'avant-projet pour le remplacement des couvertures de la mairie et de la sacristie de l'église,

Vu l'arrêté préfectoral n°80 du 3/7/2018 attribuant une subvention DETR d'un montant de 10 560 € à la commune de Niederstinzel pour la réfection de la couverture de la sacristie,

Vu la proposition de l'architecte Christian FISCHER d'un montant de 2 343 € HT pour la maîtrise d'œuvre de ce projet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer tous les documents à intervenir.

DEMANDE DE MODIFICATION DES HORAIRES SCOLAIRES



Le maire informe le conseil municipal de la demande de l'ensemble des parents d'élèves de Niederstinzel d'augmenter la durée de la pause méridienne de 10 mn. L'horaire actuel du circuit ENR00 concernant le RPI Berthelming-Niederstinzel-Romelfing avec arrêt à Fénétrange pour le périscolaire indique une pause méridienne de 60 mn (retour à 12 h 05 puis départ à 13 h 05) ce qui, en fonction des retards fréquents du bus de ramassage, de la distance depuis l'arrêt situé au centre du village jusqu'au domicile des élèves fait que les enfants disposent fréquemment de moins de 30 mn pour la pause déjeuner. Augmenter la durée de la pause méridienne de 10 mn pour la faire évo-

luer à 1 h 10 mn, en l'adaptant aux contraintes scolaires et circuits de ramassage, serait la solution pour améliorer le bien-être des enfants de Niederstinzel scolarisés au RPI.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, charge le maire de prendre contact avec les différents organismes concernés : Inspection Académique et Pôle transport de la Région Grand Est pour augmenter la durée de la pause méridienne de 10 mn dès la rentrée scolaire 2018/2019.



Le 90 de Paul Schneider



Paul Schneider vient de fêter ses 90 printemps en famille. Fils de cultivateurs de Niederstinzel, il est né le 24 juin 1928. Après sa scolarité au village, il a eu la chance de traverser la guerre sans grands soucis. A la libération, il a vécu avec allégresse le temps des petits bals. C'était l'opportunité de rencontrer les demoiselles des autres villages. Il est tombé amoureux d'Anne Fiegel, une jeune fille de Metting, un peu plus âgée que lui qu'il a épousé devant le maire Victor Berg et le pasteur Speckel, le samedi 17 janvier 1959. De leur union sont nés 2 enfants, Jacky & Cathy. A présent, il a la joie d'avoir 4 petits-enfants et un arrière-petit-fils, plus 2 enfants de cœur qu'il a également élevés.

Les 85 ans de Laurent Klein

Deux ans, après son frère Jean-Paul Klein, Laurent Klein a lui aussi fêté ses 85 ans. Il est né le 1^{er} août 1933. En 1940, les troupes allemandes ont occupé le village. Le gamin est passé de l'école française de Elise Schneider à celle du IIIe Reich de Mme Speismacker, une enseignante venue de Dusseldorf, puis celle de « Maister » Herrmann. Son école a été bombardée en 1944, et Laurent a fréquenté une classe aménagée d'urgence dans une maison du village. A la fin de sa scolarité, après la Libération, le certificat d'études est encore en gestation et l'adolescent a choisi l'apprentissage de la mécanique au garage Jentes à Bischtroff. Il a eu l'occasion de se perfectionner en Algérie, au 8^e Hussards, sur les nouveaux chars légers EBR et AMX XIII. Il a aussi été le chauffeur de son



chef, le lieutenant-colonel Jean-Paul Marzloff. Libéré, le jeune quillard est entré au groupe Fougerolles en tant qu'ETAM, Emploi technique d'agent de maîtrise. Il a passé sa vie active dans les travaux publics. Depuis sa retraite en 1993, Laurent, jamais marié, est devenu la providence des maladroits et des casseurs de machines et d'outils. Il sait réparer. Ancien sapeur-pompier, il est membre de l'amicale dont il est le cofondateur. Il est aussi membre actif de l'UNC, ancien président du d'épargne « Au Bon Coin » et marcheur au club Sport Culture Loisirs.



Séance du 16 octobre

Absente excusée : FERRIOT Valérie.

CREDIT RELAIS

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de réaliser un crédit relais d'un montant de 150 000 euros pour financer les travaux rue de l'Étang et la réfection de la toiture de la sacristie de l'église catholique en attendant le versement des différentes subventions et du FCTVA.

Après comparatif des différentes offres, le conseil municipal, décide d'autoriser le maire à réaliser auprès du Crédit Mutuel un crédit relais d'un montant de 150 000 €, dont le remboursement s'effectuera par affectation des subventions et du FCTVA à percevoir au plus tard 2 ans après la souscription du crédit.

Taux réel d'intérêt annuel : taux fixe 0,40 %

Les intérêts, calculés prorata temporis, seront arrêtés et payables en fin de chaque trimestre civil et la dernière fois à la date de remboursement effective du crédit.

Il est précisé, en outre que les intérêts ne courront qu'à partir de la date de versement effective des fonds.

Les frais de dossier : 150 € payables à la signature du contrat.

Il s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le remboursement du crédit en capital et intérêts.

Le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du contrat de prêt.

LOCATIONS TERRAINS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de redonner en fermage les terrains aux exploitants actuels pour une période de 9 ans à compter du 11 novembre 2018, de fixer le prix du fermage à l'are, ce prix étant réactualisé chaque année en fonction de l'évolution de l'indice du fermage et autorise le maire à signer les différents baux pour une durée de 9 ans et ceci à compter du 11 novembre 2018

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU SYNDICAT DES EAUX DE BERTHELMING-DOMNOM

Vu l'article L5212-27 autorisant la fusion entre le Syndicat des Eaux de Berthelming et le Syndicat des Eaux de Domnom les Dieuze,

Vu l'arrêté, notifié le 29 mars 2018 notifiant les nouveaux statuts en vue de la fusion,

Vu l'arrêté inter préfectoral n°208-DCL/1-041 de fusion des deux syndicats,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation des délégués devant représenter la Commune au sein du Syndicat des Eaux de Berthelming-Domnom, selon les règles suivantes : un délégué titulaire et un délégué suppléant par tranche de 300 habitants dans la limite de 2 délégués titulaires et suppléants par Commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré désigne les personnes ci –après qui ont donné leur accord :

Titulaire : Alphonse WINKLER

Suppléant : Jean-Marie BOUR



TRAVAUX REFECTION TOITURE SACRISTIE – EGLISE CATHOLIQUE

Vu le projet de réalisation des travaux de réfection de la toiture de la sacristie,
Vu le rapport de la commission d'appel d'offres,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir l'offre de Toit 9 – 67260 SARRE-UNION pour un montant HT de 27 504,70 €, autorise le maire à signer les différents actes à intervenir et les travaux devront être réalisés pour fin mars 2019,

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT – CHEMIN DE LA SOURCE

Le maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud a intégré en tranche conditionnelle du marché d'assainissement collectif de la commune la réalisation des travaux de collecte de la rue de la Source, zone classée constructible de la carte communale adoptée le 9 novembre 2016.

La commune devra participer aux travaux à hauteur de 10 200 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux, autorise le maire à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud. les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019,

L'adjoint Jean-Marie BOUR n'a pas participé au vote.

TAXE D'AMENAGEMENT SPECIFIQUE – DELIBERATION MOTIVEE INSTAURANT UN TAUX DE 10% POUR LA PART COMMUNALE POUR LES PARCELLES 176/177/178/ 218/ 219/272/273 SECTION 1

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.331-15

Vu la carte communale adoptée le 9 novembre 2016,

Vu que les parcelles 176 - 177 – 178 – 218 - 219 - 272 - 273 section 1 sont dans la zone A (constructible) de la carte communale, (voir plan ci-joint)

Vu la délibération du 4 novembre 2011 instituant la taxe d'aménagement sur le territoire communal, Considérant de droit que l'article précité du code de l'urbanisme prévoit que le taux de la part communale de la taxe d'aménagement puisse être augmenté jusqu'à 20 % dans certains secteurs, si la réalisation de travaux substantiels de voirie ou de réseaux ou la création d'équipements publics généraux sont rendus nécessaires pour admettre des constructions ;

Considérant de fait que le secteur délimité par le plan joint nécessite la réalisation des réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement,

Le conseil municipal décide d'instituer pour les parcelles 176 - 177- 178 – 218 – 219 - 272 -273 section 1 une taxe d'aménagement spécifique au taux de 10 %.

L'adjoint Jean-Marie BOUR n'a pas participé au vote.

AMENAGEMENTS SECURITAIRES DANS LA TRAVERSEE DE LA COMMUNE

Le maire présente au conseil municipal les différentes propositions concernant les travaux d'aménagements sécuritaires dans la traversée de la commune avec installation de radars pédagogiques et mise en place de panneaux de signalisation aux différents carrefours.

Le conseil municipal après comparatif des offres, et après en avoir délibéré, décide de retenir, l'offre de l'entreprise Elan Cité de Orvault pour la fourniture de 2 radars pédagogiques, version solaire, pour un montant HT de 4 227 €, et l'offre de l'entreprise Marquage de Bande du Saulnois pour l'installation des 2 radars pédagogiques, la fourniture et la pose des panneaux de signalisation ainsi que le marquage au sol en résine aux différents carrefours pour un montant HT de 5 688 €.



TRAVAUX 2019

Le maire présente au conseil municipal les différents dossiers à réaliser dans les prochaines années. Vu la baisse importante des dotations et surtout des subventions d'équipements, il propose au conseil municipal de préparer les dossiers ci-après pour une réalisation en 2019 après accord des subventions :

- réfection complète de la toiture de la mairie,
- traitement de la charpente de l'église catholique,
- réfection de l'ossuaire,
- voirie des rues de la Gare, de l'Eglise, du Coin et du Moulin suite aux travaux d'assainissement et de renouvellement de la conduite d'eau.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande au maire de préparer ces dossiers et leurs demandes de subventions avant de décider de leur réalisation.

DIVERS

A) Commission de contrôle des listes électorales

Le maire informe le conseil municipal que la gestion des listes électorales change par la mise en place du Répertoire Electorale Unique à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ce répertoire électoral unique sera géré par l'INSEE.

La loi transfère au maire la compétence des décisions d'inscription et de radiation.

La commission administrative est remplacée par la commission de contrôle.

Les inscriptions seront désormais possibles toute l'année, les demandes devant toutefois être déposées au plus tard le 6^{ème} vendredi précédant le scrutin.

B) Brioches de l'Amitié

Le maire informe le conseil municipal que l'opération des Brioches de l'Amitié a rapporté la somme de 525,20 euros. Cette campagne permettra à l'APEI de poursuivre ses efforts pour les projets en faveur des personnes handicapées.

Remerciements à l'ensemble de la population pour les dons et aux bénévoles du conseil municipal pour la vente des brioches.



C) Maintien 2^e Fleur

Le Maire informe le conseil municipal que le jury régional lors de son passage le 25 juillet 2018 a maintenu la 2^e fleur.

Remerciements à l'ensemble de la population pour son implication au fleurissement communal.



Un hangar de 900 m2 détruit par le feu

Un violent incendie a détruit le mercredi 12 septembre un hangar sur les hauteurs de Niederstinzel. Un important dispositif de secours a été déployé pour combattre les flammes. Rien n'a pu être sauvé.



Le panache de fumée était visible à plusieurs kilomètres à la ronde ; un important incendie s'est déclaré dans un ancien hangar sur les hauteurs de Niederstinzel le long de la déviation.

L'alerte a été lancée vers 16h20 mais très rapidement les flammes ont envahi la totalité des 900m2 du bâtiment construit dans les années 80 par un agriculteur du village. Au fil du temps, il avait perdu de son utilité agricole : il servait désormais à entreposer divers matériels.

Rapidement, des sapeurs-pompiers de tout le secteur ont convergé vers le site : les centres de Fénétrange, Sarrebourg, Phalsbourg, Gondrexange, Dieuze, Maizières lès Vic, Sarralbe & Lorquin ont prêté hommes et matériels pour lutter contre les flammes. Une équipe animalière a aussi été dépêchée sur place ; au moment de l'appel il était question que des bêtes puissent se trouver à l'intérieur et l'équipe spécialisée dans le secours animalier a donc été appelée. Heureusement, aucun animal ne se trouvait à l'intérieur du hangar.



En quelques minutes, l'incendie a été circonscrit. Le feu, isolé, ne risquait pas de se propager, et aucun produit dangereux ou explosif n'était entreposé dans le hangar. Durant plusieurs heures, les hommes du feu ont arrosé le sinistre pour éviter toute reprise des flammes. Rien n'a pu être sauvé de l'ancien bâtiment.

Une enquête est en cours, menée par les gendarmes de la communauté de brigades de Dieuze ; aucune piste n'est privilégiée. Le hangar n'était relié à aucun réseau, eau, électricité ou gaz.

Plusieurs badauds, de passage sur la déviation, ont arrêté leur voiture sur le bord de la route pour profiter du spectacle : une attitude qui aurait pu s'avérer risquée.....

Fête des anciens: une lichette de politique au menu

Le Préau est comble; les invités d'honneur se sont rassemblés au fond de la salle



Comme tous les ans, les anciens sont invités par la municipalité et c'est l'occasion pour le maire d'évoquer les projets de la commune. La salle du Préau était comble quand le maire a pris la parole ; Didier Klein a salué les seniors du village et remercié de leur présence le conseiller départemental Bernard Simon, le vice-président de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud Gilbert Burger, le député Fabien Di Filippo ainsi que l'abbé Patrick Muller et le pasteur Christian Bauer. Le maire a poursuivi en sollicitant un moment de recueillement en mémoire de Simone Schmitt et André Berg, décédés au cours de l'année ; il y a associé Julien André, artisan couvreur tué accidentellement à Postroff ; ce dernier avait souvent travaillé pour la commune.

Le maire a salué les doyens de la salle Marcel & Eugénie Bucher qui sont ses beaux-parents ainsi que les nouveaux venus Dany Klein & Martine Willig. Il a enfin annoncé une bonne nouvelle : le jury régional des villes et villages fleuris a renouvelé pour 3 ans le label 2 fleurs de Niederstinzeln.

Les dossiers en cours dans la commune :

Avec un humour un tantinet grinçant, le maire a affirmé d'emblée ne pas vouloir dissenter sur les sujets qui fâchent : hausse de la CSG des retraités, carburants surtaxés, baisse des dotations communales, limitation arbitraire des vitesses et autres décisions gouvernementales agaçantes.

Il a préféré commenter l'actualité communale en

commençant par l'assainissement en cours, ses contraintes et les problèmes de branchement chez les particuliers. Mais la déconnexion des fosses ne se fera que dans deux ans; abordant le coût de ces dernières opérations ; le maire s'est exclamé : côté Etat et Agence de Bassin Rhin-Meuse, c'est la Berezina: plus de soutien financier car depuis plusieurs années l'Etat ponctionne les fonds de l'Agence.

Après ces constats amers, Didier Klein a abordé tour à tour le chantier de la fibre optique, celui de la voirie communale rue de l'étang, les aménagements sécuritaires de la traversée du village, les travaux de rénovation de l'église avec le soutien de la Fondation du Patrimoine et la rénovation d'une partie du réseau d'eau potable en complément des travaux d'assainissement.



Les pompiers se veulent animateurs

Second au premier plan, Etienne Willig présente son dernier calendrier; il compte passer le relais lors de la prochaine assemblée générale.



Réunis dans la salle des délibérations de la mairie, les membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers ont finalisé leurs projets d'animation pour ce mois de novembre particulièrement chargé. En sa dernière année de présidence, Etienne Willig a mis le paquet pour une fin de saison réussie.

Pour commencer, il a présenté le calendrier 2019 de l'association qui sera mis en vente vendredi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre.

Au plan festif, l'amicale prend en charge l'animation de la Kirb qui tombe pile sur le jour anniversaire de l'Armistice. Le samedi soir 10 novembre est organisée la 3^{ème} soirée harengs de l'association.

Le dimanche 11 novembre aura lieu la traditionnelle journée apéritif du club ainsi qu'une nouveauté l'après-midi avec la projection d'un film sur la vie du village ainsi que la mise en place d'une exposition.

Les adhérents espèrent une nombreuse assistance à ces fêtes.



Séance du 10 décembre

Absentes excusées : FERRIOT Valérie, KLEIN Céline, et JEHLE Christine.

AVENANT TRAVAUX RUE DE L'ETANG

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le détail des travaux supplémentaires de la rue de l'Etang : purges, terrassements et enrobés.

Vu le devis estimatif de l'entreprise BECK de Romelfing

Vu les travaux supplémentaires d'un montant HT de 6 811 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1,

SOUS-TRAITANCE TRAVAUX RUE DE L'ETANG

Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise BECK, adjudicataire du marché des travaux rue de l'Etang, a présenté l'acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant pour la réalisation des enrobés à savoir l'entreprise COLAS de HEMING avec paiement direct de cette prestation d'un montant de 55 200 € HT.

Vu l'accord de l'adjudicataire pour ce paiement direct en supprimant ce poste du marché concerné,

Vu le montant identique à l'appel d'offres,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, autorise le maire à signer cet acte d'engagement relatif à la présentation d'un sous-traitant pour les travaux d'enrobés à savoir l'entreprise COLAS de HEMING avec paiement direct de cette prestation d'un montant de 55 200 € HT.

RAPPORTS DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DU 15 FEVRIER 2018 ET REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le maire informe le conseil municipal que le 15 février 2018, la CLECT de la Communauté de Communes de Sarrebourg-Moselle-Sud s'est réunie pour examiner l'évaluation des charges liées à des compétences restituées aux Communes et d'autres transférées à la CCSMS au 1^{er} janvier 2018.

Des montants de révision d'Attributions de Compensation (AC) ont ainsi été définis pour chaque commune concernée.

S'agissant d'une révision des AC dans le cadre de transferts de compétences, le rapport de la CLECT doit être approuvé par les communes concernées dans les 3 mois qui suivent la notification du rapport, à une majorité d'au moins 2/3 des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de ces communes ou bien à une majorité de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant les 2/3 de la population de ces communes (IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

La commune de Niederstinzeln est concernée par les thématiques suivantes, transfert à la CCSMS de la participation au SDIS. Ainsi, le rapport du 15/02/18 prévoit une diminution de l'AC de – 4 006 € montant de la participation au SDIS.

Compte tenu des précédentes révisions des AC déjà approuvées par notre Commune, l'AC à verser par la Commune à la CCSMS sera donc dorénavant de 1 649 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le rapport de la CLECT du 15 février 2018 pour l'évaluation des charges transférées et autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à – 1 649 €.



PACTE FINANCIER ET FISCAL DE SOLIDARITE 2017-2020 ET RAPPORT DE LA CLECT DU 27 SEPTEMBRE 2018 – REVISION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Le maire rappelle au conseil municipal que, par délibération n°2017-12 en date du 12 janvier 2017, le conseil communautaire de la CCSMS avait décidé de mettre en place le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) et en parallèle un Pacte Financier et Fiscal de Solidarité.

En 2017 le pacte a porté sur la neutralisation fiscale pour le contribuable ainsi que sur le partage de la non contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales (FPIC).

La fusion des Communautés de Communes et du passage en FPU a également eu pour conséquence d'entraîner un nouveau mode de calcul du potentiel financier par habitant sur le territoire communautaire, impliquant une diminution des dotations de l'Etat aux Communes-Membres. Dans ce cadre, le conseil communautaire, par délibération en date du 25 octobre 2018, a décidé de mettre en œuvre de nouvelles mesures de solidarité dans le cadre du pacte financier et fiscal, et plus précisément :

- une révision des attributions de compensation (après avis de la CLECT)

Partie 1 : compensation des pertes de dotation des communes par la création d'une solidarité entre les communes

Partie 2 : reversement par la CCSMS d'une part complémentaire du gain de FPIC aux communes

- La mise en place d'un fonds de concours de fonctionnement
- La mise en place d'un fonds de concours à la réalisation d'équipements touristiques
- Un partage conventionnel de la Taxe d'Aménagement pour les nouvelles implantations sur les Zones d'Activités Economiques (ZAE)
- La prise en charge par la CCSMS de la compétence « Eaux Pluviales »

Le 27 septembre 2018, la CLECT de la CCSMS s'est réunie pour examiner les effets du pacte financier et fiscal de solidarité sur les AC des communes. Des montants de révision d'Attributions de Compensation (AC) ont ainsi été définis pour chaque commune concernée.

S'agissant d'une révision libre des AC, les propositions présentées dans le rapport de la CLECT doivent être validées par chaque commune concernée (V-1bis de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts).

Ainsi pour la Commune de Niederstinzeln, le rapport de la CLECT préconise une augmentation de l'AC de 561 €.

L'AC à reverser par la Commune à la CCSMS sera dorénavant de 1 088 €.

Le projet de Pacte financier et fiscal prévoit un montant du Fonds de Concours de Fonctionnement affecté à notre commune de 1 837 € par an, sur la période 2018-2020.

Le maire, après avoir détaillé les différentes mesures du pacte précise également au conseil que les mesures financières du pacte ne sont applicables qu'aux communes ayant délibéré favorablement sur la totalité des révisions d'attributions de compensations telles que proposées lors des différentes CLECT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve le rapport de la CLECT du 27 septembre 2018 pour la révision des attributions de compensation, approuve le projet du nouveau Pacte Financier et Fiscal de Solidarité, autorise le maire à signer la convention avec la CCSMS pour la mise en place du Fonds de Concours de Fonctionnement d'un montant de 1 837 €, et autorise la révision de son attribution de compensation pour la faire passer à - 1 088 €.



GEMAPI – TRANSFERT DE COMPETENCE ALINEA 12 A LA CCSMS

Les statuts de la Communauté de Communes issue de la fusion ont été modifiés par l'arrêté préfectoral n° 2017-DCL/1-048. Dans l'article 3, cet arrêté précise que la CCSMS exerce la compétence obligatoire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations », correspondant aux alinéas 1, 2, 5 et 8 de l'article L211-7 du code de l'Environnement. La CCSMS doit également se doter de la compétence facultative correspondant à l'alinéa 12 « l'animation et la concentration dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique ».

Ainsi, la CCSMS transférera au SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement), la compétence correspondant à l'alinéa 12 de l'article L211-7. du Code de l'Environnement précité et ce, sur l'ensemble du territoire intercommunal correspondant au bassin versant de la Sarre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, d'accepter le transfert de compétence correspondant à l'alinéa 12 de l'article L211-7 à la CCSMS, et d'autoriser le maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert et d'approuver les nouveaux statuts.

ACCEPTATION PAIEMENT SINISTRE DU COFFRET ELECTRIQUE

Le maire informe le conseil municipal que, suite au sinistre survenu le 25 octobre 2018 ayant endommagé le coffret électrique de l'éclairage du parking de la salle « le Préau », l'assurance procède au remboursement d'un montant de 645,60 euros couvrant l'intégralité des frais de remise en état.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte le remboursement d'un montant de 645,60 €.

LOCATION GRATUITE DE LA SALLE "LE PREAU"

Le maire propose de louer gratuitement la salle communale "le Préau" au Football Club de Fénétrange – Mittersheim pour organiser un loto le dimanche 3 février 2019, les charges diverses (électricité – eau – casses ...) étant à régler par l'association.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte de louer gratuitement la salle le Préau au Football Club de Fénétrange - Mittersheim, et de leur facturer seulement les charges.



ELAGAGE ARBRES

Le maire présente au conseil municipal les différentes offres concernant l'élagage des arbres dans toutes les rues et placettes de la commune ainsi que la suppression des bois morts dans le chêne situé devant l'habitation 18, rue de la Gare.

Après comparatif des offres, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de retenir les offres de l'entreprise Jardins et Services de 57 – Woustviller pour un montant HT de 3 160 €.

DIVERS

A) Dématérialisation marchés publics

Le maire informe le conseil municipal que, suite aux nouvelles obligations légales en matière de dématérialisation des marchés publics, au-delà d'un seuil de 25 000 €, l'ensemble de la procédure de consultation, de réception des offres et d'échanges avec les candidats doit être dématérialisée sur une plateforme de marchés publics.

MATEC (Moselle Agence Technique) met gratuitement à la disposition des communes adhérentes (dont Niederstinzel) l'accès à sa plateforme pour tous leurs marchés publics à compter du 1^{er} janvier 2019

B) Dispositif AMISSUR du Département de la Moselle

Le maire informe le conseil municipal de la mise en place par le département de la Moselle du nouveau dispositif AMISSUR (Aide Mosellane aux Investissements Spécifiques à la Sécurité des Usagers de la Route).

Destiné à la sécurisation des voiries et relatif à la circulation routière, il est alimenté par la dotation issue du produit des Amendes de Police. Les dossiers devront être déposés avant le 1^{er} février de chaque année et ceux retenus seront subventionnés à hauteur de 30 %.

C) Calendrier des manifestations 2019

Une réunion de préparation du calendrier des manifestations 2019 s'est tenue en mairie avec les différentes associations locales, le conseil municipal validant les dates pour les fêtes communales ci-après :

- vendredi 22 mars : soirée maisons fleuries
- mercredi 8 mai : célébration de l'Armistice avec l'UNC
- dimanche 27 octobre : repas communal
- dimanche 10 novembre : Kirb

D) Révision participation financière au périscolaire

Le maire informe le conseil municipal du montant de la participation de la commune aux frais du périscolaire de l'école des Remparts de Fénétrange pour l'année scolaire 2017/2018 soit 6 480 €.

L'augmentation est très importante par rapport aux 3 années précédentes (moyenne de 2 500 €/an) suite à la suppression des contrats aidés et des aides de l'Etat après le passage à la semaine de 4 jours.

Le maire propose au conseil municipal de contacter le comité de pilotage du périscolaire regroupant les 4 communes de Fénétrange – Berthelming – Niederstinzel et Romelfing afin de revoir les participations communales en y incluant le nombre d'habitants de chaque commune et la fréquentation des élèves au périscolaire.



La commune s'offre une route neuve pour Noël

Lors de la réception des travaux en présence du conseiller départemental Bernard Simon



La municipalité vient de procéder à la réception des travaux de voirie de la rue de l'étang. Le maire Didier Klein, son adjoint Alphonse Winkler et le conseiller municipal Jacky Hemmerter ont accueilli le conseiller départemental Bernard Simon et le conducteur des travaux Pascal Hacquard représentant l'entreprise de travaux publics Beck de Romelfing, adjudicataire de ce marché.

La nouvelle route de 2km, dont la maîtrise d'oeuvre était assurée par Matec (Moselle Agence Technique), va du village jusqu'au ban communal de Diedendorf. Le tronçon longeant la forêt domaniale est empierré alors que de nouveaux enrobés sur 1km facilitent la circulation. Le pont de la Lach, ruisseau déversoir de l'étang Langweiher a également été restauré.

La voie vicinale aboutit au canal de la Sarre en passant par le bois privé de Bonne Fontaine ; elle est surtout destinée aux marcheurs et vététistes. Elle représente un atout touristique de plus pour tout le secteur entre Sarre et canal. Le coût des travaux est de 131.600€ et la subvention départementale Amiter se monte à 27.000€

Les élus sont très heureux de l'aboutissement du chantier avant les fêtes de fin d'année.



Le doyen Marcel Bucher fête ses 92 ans

Marcel Bucher est au centre. Parmi ses hôtes, il a eu une surprise : sa petite fille Julia et ses enfants sont venus de Bordeaux par avion.



Le doyen Marcel Bucher a fêté ses 92 ans. Né le 16 décembre 1926, il se porte bien mais regrette que son épouse Eugénie soit actuellement hospitalisée. Les invités étaient si nombreux que le festin a été servi dans la salle du Préau. Le maire Didier Klein, les adjoints Alphonse Winkler et Edgar Schuster Greib ont offert au doyen la traditionnelle corbeille de gourmandises. L'évènement a été l'occasion d'évoquer quelques souvenirs d'une vie très active. Marcel a notamment été élu municipal et cofondateur administrateur du Crédit Mutuel local. Après la libération, il est entré comme agent d'entretien aux grands Moulins de Wolfskirchen et en est sorti comme contrôleur de qualité au laboratoire. C'était le temps où le superstitieux patron Jean Schlumberger suspendait des chaînes d'acier pour conjurer les sortilèges. En 1967, le moulin a succombé à la concurrence des minotiers et Marcel est entré aux Moulins Becker de Strasbourg. En 1970, une opportunité lui a permis le retour au pays en tant qu'agent de planning à la SAREL de Sarre-Union. Marcel a été rudement éduqué dans son village natal Diedendorf par le sévère maître Adolphe Muller et son alter ego le pasteur Eberhard.

Souvenirs de guerre:



Il avait 14 ans quand les troupes de l'autre Adolf ont occupé le village. L'ado est passé à la Mittelschule de Boukounoum. A 16 ans, il a dû choisir entre le RAD et la Flack (défense antiaérienne) ; le jeune homme opte pour le RAD: Reichsarbeitsdienst puis il a été promu gratte papier dans la Allgemeine Ortskrankenkasse (Sécurité Sociale). En 1945, le secrétaire de l'AKK est devenu militaire au premier BCP de Saint Germain en Laye. Après ses classes, il a été propulsé aux Invalides à Paris comme planton du Général Petit, fondateur de l'escadrille Normandie Niemen. Libéré en 1946, le quillard courait les petits bals

et il est tombé amoureux d'Eugénie Lamy. Ils ont dit « oui » le 30 avril 1949. Le couple a eu quatre enfants, mais l'aîné, Etienne décède à sa naissance et la cadette, Doris, a perdu la vie à 16 ans. Les 2 autres filles vivent au village : Sonia est l'épouse du maire Didier Klein ; ils ont deux filles Audrey et Julia. Martine est la femme d'Etienne Willig, ancien chef des sapeurs-pompiers ; ils ont deux garçons : Jérôme et Aurélien. En plus de ces quatre petits-enfants, Marcel et Eugénie sont les heureux arrière-grands parents de Maxime, Tristan, Ethan, Evangeline et Célian.

Nous souhaitons un joyeux anniversaire au doyen. 38

Travaux à l'église : lancement d'une souscription

Patrick Muller, Sylvie Bour, Didier Klein, Jean Dumont et Jacky Hemmerter ont participé à la signature de la convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine.



Pour la 3^{ème} fois, la commune a signé un contrat de partenariat avec la Fondation du Patrimoine. A cet effet, le maire Didier Klein et le conseiller municipal Jacky Hemmerter ont accueilli Jean Dumont, vice-président départemental de la fondation, l'abbé Patrick Muller et Sylvie Bour, présidente du conseil de fabrique. Cette rencontre avait pour but d'aider à financer la restauration de l'église Saint Martin en recourant à une souscription gérée par la fondation. La municipalité dispose de moins de 150.000€ de recettes de fonctionnement à signaler le maire en regrettant que les dotations de l'Etat et autres subventions diminuent alors que la commune possède un patrimoine historique important à préserver sans compter la charge des deux églises.



Des travaux sont prévus essentiellement au niveau des toitures.

Jean Dumont a exposé l'histoire, les finalités et les modes de fonctionnement de la Fondation du Patrimoine ; il a insisté sur l'importance du bénévolat, les limites des interventions, la fiscalisation et les démarches à effectuer au plan local.

Le dépliant, qui sera distribué à partir de fin janvier, comporte les explications de ces travaux et le bon de souscription a été présenté.

Le projet est visible sur le site www.fondation-patrimoine.org



ETAT CIVIL 2018

DECES

- M. **BERG André** le 13 février âgé de 95 ans
- Mme **SCHMITT Simone** le 3 mai âgée de 83 ans
- M. **SCHNEIDER Paul** le 26 décembre âgé de 90 ans
- Mme **BUCHER Eugénie** le 27 décembre âgée de 86 ans

Sincères condoléances aux familles en deuil

ARRIVEES

- Mme **KOMLANZ Cynthia** et son fils **Noah** au 26, rue Principale,
- Mme **OHLIGER Yvette** et sa fille **Dora** au 9, rue de la Gare,
- M. **GROSS Stéphane** & Mme **ARNU Margaux** au 12, rue Principale

Cordiale bienvenue aux nouveaux résidents

NONAGENAIRE - OCTOGENAIRE

- Mme **SCHNEIDER Annelise**, doyenne de la commune née le 27 septembre 1924.
- M. **BUCHER Marcel**, doyen de la commune né le 16 décembre 1926.
- M. **SCHNEIDER Paul** né le 24 juin 1928.
- M. **WILLIG Walter** né le 9 février 1931.
- M. **KLEIN Jean-Paul** né le 9 octobre 1931.
- Mme **BUCHER Eugénie** née le 22 février 1932.
- Mme **WIRIKOFFE Suzanne** née le 15 juillet 1932.
- M. **KLEIN Emile** né le 1^{er} octobre 1932.
- M. **KLEIN Laurent** né le 1^{er} août 1933.
- Mme **BONFANTI Yvonne** née le 16 février 1934.
- Mme **WIES Gaby** née le 16 septembre 1934.
- Mme **KLEIN Camille** née le 18 juin 1935.
- M. **JAEHNERT Marcel** né le 10 octobre 1935
- M. **SCHNEIDER Louis** né le 6 juin 1936
- Mme **TEUTSCH Geneviève** née le 7 janvier 1937
- M. **KUNEGEL Eugène** né le 22 septembre 1937
- M. **FRANTZ Willy** né le 24 septembre 1937
- M. **ALBRECH Georges** né le 22 octobre 1937
- Mme **SCHNEIDER Andrée** née le 27 novembre 1937
- M. **DEOM Raymond** né le 20 décembre 1937
- M. **LEFEVRE Jean-Claude** né le 16 février 1938

Félicitations à toutes et tous



Lefèvre
Jean-Claude



MARIAGES 2018



Le 9 juin
le maire a reçu
le consentement mutuel de
Eric GOBILLOT,
&
Brigitte GROS,



Le 23 juin
le maire a reçu
le consentement mutuel de
Christian DINDINGER,
&
Stéphanie TETARD,

Le 4 août
l'adjoint Alphonse WINKLER
a reçu le consentement mutuel
de
Serge WINKLER,
&
Dominique BOMMENSATT,



NAISSANCES 2018

Louis né le 22 février
fils de
Jonathan SCHUSTER-GREIB
& **Katia MARCHAL**



Evan né le 27 août
fils de
Sylvain DESMONS
& **Lindsay SIQUOIR**



Augustin né le 3 octobre
fils de
Pierre & Adeline ESSELIN



Club d'Épargne « Au Bon Coin »

Le « Sparclub » rencontre toujours autant de succès: des 95 casiers il n'en reste que quelques uns de disponibles.

Lors de la dernière assemblée générale fin novembre 2018, il a été remboursé la coquette somme de 57 000€ avec la présence de plus de 100 sociétaires sur les 150 que compte le club.

Le bilan financier est positif suite à l'organisation par le club d'épargne du concours de belote début mars à Diedendorf avec la présence record de 132 joueurs en provenance de 70 communes différentes.



Palmarès à l'issue des 3 manches de 20 donnes:

*1er : Gilbert Girardin d'Oermingen

*2ème : Marcel Henrion de La Valette

*3ème : Jacky Knorr de Imbsheim

Lot de consolation à chaque joueur
(remerciements aux donateurs)

Je tiens à remercier les membres du comité et leurs conjoints pour avoir contribué au succès de cette manifestation ainsi que de leur aide lors des levées.

Quelques changements au comité qui se compose de:

*Président: KLEIN Didier

*Vice-président:

*Secrétaire: WETTERHOLD André

*Vice-secrétaire: KLEIN Jessica

*Trésorier: SCHNEIDER Jean-Marc

*Vice-trésorier: WILLEM Roudi

*Censeurs: BAUER Herbert, BERG Florent,
JEHLE Eliane, KLEIN Dany, SAGAN Pascal,
SCHUSTER GREIB Jonathan, SEYER Franck,
WIRIKOFFE Romain, ZIMMER Rémy, NEUROHR
Damien & Loïc, VOITOT Pascal



La 1ère levée 2019 aura lieu le dimanche 20 janvier à 11h30 avec ouverture du bar dès 10h30, et les levées suivantes se dérouleront suivant le calendrier ci-après:

17 février	17 mars	21 avril	19 mai	16 juin
21 juillet	18 août	15 septembre	20 octobre	10 novembre

Rappel des conditions générales:

La mise minimum est de 10€/levée et l'amende est de 2€ (franchise de 2 amendes).

Manifestations 2019 :

*Concours de belote à Diedendorf le dimanche 3 mars en début d'après midi

*Remboursement des épargnes avec soirée récréative le samedi 23/11 au Préau.

**Le comité vous présente ses meilleurs vœux pour 2019 :
vœux de santé et de bonheur**

Le Président: KLEIN Didier

Le mot du Président



Quelques mots de l'année écoulée et dates à retenir en 2019.

En 2018, l'Association Sport -Culture -Loisirs avait programmé 4 sorties en Bus.

Les 3 premières sorties ont eu lieu chez nos voisins Alsaciens :

-SCHWEIGHOUSE puis visite et dégustation à la villa Meteor

-SCHIRRHEIM

-WESTHOUSE puis défilé au Messti de Truchtersheim

A noter que les bus affichaient toujours complet !

La 4ème et dernière sortie de l'année était tout simplement grandiose !!!

Direction dans le Doubs, plus exactement à SOCHAUX-MONTBELIARD, au Marché de Noël.

En moins de 15 jours, plus de 70 personnes s'étaient inscrites.

Que faire ?? Publicité, etc A l'heure du Jour « J », nous étions exactement 100 personnes réparties dans 2 bus.

Montbéliard illuminé, Marché de Noël féérique, tout était merveilleux.

Un parcours bien fléché, en 1 mot, c'était très bien et Magnifique !!!

Cette randonnée des lumières a rassemblé près de 3400 Marcheurs, et notre Association s'est classée la 1ère en ayant le plus grand nombre de participants !

Je voudrais remercier tous ces marcheurs qui font honneur à notre Club et à nos sorties.

Comme disait le proverbe « Pas de fumée sans feu ».

On marche, on nous questionne Niederstinzel, c'est où ??

La preuve que notre réponse suscite des curiosités, car lors de notre Marche Populaire, beaucoup de marcheurs sont présents ainsi que des Bus qui viennent de différents secteurs géographiques.

Un **GRAND BRAVO** à tous ces marcheurs.

Pour les sorties Bus et manifestations, le calendrier 2019 vous sera distribué début janvier.

Déjà quelques dates à retenir :

8 juin Assemblée Générale

7 juillet Marche Populaire Internationale

A noter également que le Club envisage de passer commande de Tee-shirts.

Vous aurez tous les détails au courant du mois de Janvier 2019.



Parlons un peu de notre Marche Populaire du 8 juillet 2018.

Avec 1480 Marcheurs, nous avons frôlé le record de 2017 qui était de **1520 Marcheurs !!!**

Un temps idéal, un repas plus que correct, simple et convivial.

Je voudrais encore remercier tous ces bénévoles, tout a bien fonctionné, je vous dis un GRAND MERCI et un GRAND BRAVO !

Je suis sûr et je compte sur vous, on sera prêt pour accueillir les Marcheurs pour notre Marche Populaire du 7 juillet 2019 !

A vous tous : amis, membres, sympathisants et bénévoles ainsi qu'à vos familles, je vous souhaite à toutes et à tous une

***Bonne et Heureuse Année 2019
Pleine de joie et d'affection.***

Amicale des donneurs de Sang Bénévoles. Fénétrange – Niederstinzel – Postroff

Bilan des activités 2018, l'association a permis de collecter 162 dons
(9 premiers dons).

- Fénétrange 05/01/18 : 62 donneurs
- Postroff 18/05/18 : 54 donneurs
- Niederstinzel 19/10/18 : 46 donneurs

Collectes : 2019

Niederstinzel 4 janvier
Wolfskirchen 17 mai
Niederstinzel 18 octobre



L'année 2018 s'est achevée avec un bilan de 162 dons, vous avez fortement contribué à ce résultat et je vous remercie chaleureusement.

Je vous encourage à persévérer dans cette continuité, et que le nombre de donneurs augmente lors des collectes.

Chaque jour, 8 800 dons de sang sont nécessaires en France. Donner son sang est un acte généreux, solidaire et responsable qui permet chaque année de soigner 500 000 malades.



Pour des raisons de sécurité, la collecte de Postroff a été supprimée par l'E.F.S., à partir de cette année elle se déroulera à Wolfskirchen au mois de mai.

Je remercie la population pour son accueil et sa générosité lors de la vente des calendriers ainsi que la commune pour la mise à disposition des locaux pour les collectes.



Le comité s'associe à moi pour vous adresser nos vœux de santé et de bonheur pour cette nouvelle année 2019, pour vous et vos proches.

Le Président
Dany KLEIN

Conseil de Fabrique



*Domine, salvam fac rem publicam.
Et exaudi nos in die, qua invocaverimus Te.*

Seigneur, sauve la République.

Exauce-nous en ce jour où nous t'adressons nos invocations.

Je vous partage cette ancienne prière pour la France.

En ces temps troublés,
prions les uns pour les autres,
prions pour la paix,
prions dans l'attente du Christ Emmanuel.

MERCI

à toutes les personnes qui participent à la vie paroissiale
et soutiennent encore notre église.



Les membres du Conseil de Fabrique
vous présentent leurs
Meilleurs Vœux de Santé, de Paix, de Joie et de Bonheur.

BONNE et SAINTE ANNEE 2019.



La présidente: Sylvie BOUR

Conseil Presbytéral

Le conseil presbytéral adresse un grand merci aux généreux donateurs de notre paroisse.

En septembre de cette année, nous avons perçu un don exceptionnel du « Werkbund Gustave Adolphe » (union de l'œuvre allemande) pour la rénovation de l'Eglise ; nous les remercions chaleureusement pour leur soutien financier.

Le 9 septembre nous avons eu la joie d'accueillir en notre Eglise, par le baptême, Louis fils de Katia Marchal & Jonathan SCHUSTER-GREIB. Toutes nos félicitations.



Veillée de Noël avec les enfants de Burbach-Diedendorf

Que la paix, la foi et l'amour vous accompagnent chaque jour de cette nouvelle année.

La vice-présidente :
Marie-Louise KRUGER

La conseillère presbytérale
Sonia KLEIN



L'année 2018 a été rythmée par diverses manifestations au fil des saisons...

La première animation était "**la chasse aux œufs**". Cette année encore, nous avons dû composer avec une météo capricieuse. Pourtant le matin même, nous espérions encore faire un jeu de pistes sur les sentiers du « Sand ».

C'est donc poules et lapins qui ont été réquisitionnés pour passer entre les petites mains de nos artistes en herbe. Naturellement, c'est la représentation de notre sobriquet qui a été mis le plus en couleur.



Comme à son habitude, le lapin de Pâques n'a oublié personne dans sa distribution de friandises.

Pour notre seconde animation, un peu moins de 30 personnes, de tout âge, se sont rassemblées pour une soirée d'**initiation aux gestes d'urgence**. Toute l'assemblée et surtout les plus jeunes, ont bien écouté les explications des professionnelles du secourisme, Véronique et Chantal. Avec beaucoup de pédagogie, elles nous ont appris les gestes et réactions à tenir en face d'une victime inconsciente qui respire ou qui ne respire pas. Tout le monde s'est essayé aux différents exercices sur les mannequins et sur l'utilisation d'un défibrillateur automatique externe.



A l'issue de cette soirée très instructive, avec quelques rafraichissements, les participants ont continué à poser des questions autour d'autres situations d'urgences.

Pour finir l'année, " **la soirée Halloween** " a encore une fois rencontré un franc succès auprès de tous ! Environ 30 enfants se sont donné rendez-vous à la salle communale. Ils se sont tous prêtés au jeu en se grimant et se déguisant avec d'effrayants costumes.

Malgré les travaux dans les ruelles de la commune, les 2 groupes d'enfants sont partis dans la pénombre afin de jeter quelques sorts. Au retour, les carrioles étaient bien chargées. Pas moins de 36 kg de friandises. Autant dire que tous les enfants arboraient de larges sourires lors de la remise du butin.

Cette année encore, les villageois ont joué le jeu et ont généreusement distribué les bonbons...

Autre succès, l'excellente soupe de saison, préparée par Sonia, avec de mystérieux ingrédients...



Je tenais également à remercier ces bénévoles d'un soir, qui ont contribué au bon déroulement de cette soirée Halloween.

Merci à vous !

Anim'Stinzel vous donne à nouveau rendez-vous aux traditionnels "Apéritifs du Dimanche".
Ci-dessous les dates à noter sur votre calendrier 2019 :

- | | | |
|--------------|--------------|----------------|
| - 20 janvier | - 19 mai | - 15 septembre |
| - 17 février | - 16 juin | - 20 octobre |
| - 17 mars | - 21 juillet | |
| - 21 avril | - 18 août | |

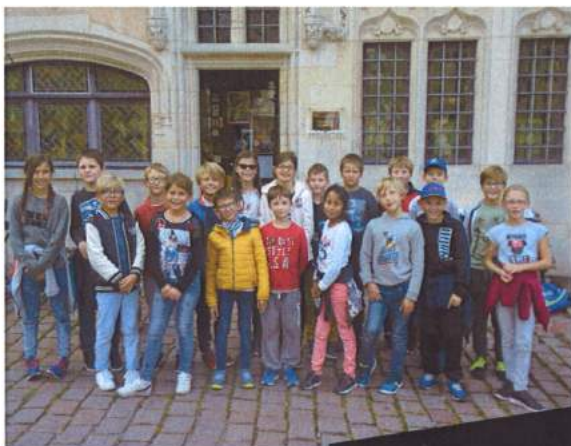
Venez partager un moment de convivialité autour d'un verre, en famille ou entre amis !
Le bar est ouvert à toutes et à tous à partir de 10h30.

**L'équipe d'Anim'Stinzel vous souhaite
une très bonne et heureuse année 2019**

Le Président,
Alexis Wies

La page des écoliers

Cette année, 22 élèves de 9 et 10 ans fréquentent la classe de CM1/CM2 de l'école de Romelfing. Ils sont majoritairement issus des villages du R.P.I., mais aussi de Bettborn, Réding, Saint Jean de Bassel et Fénétrange.



11 octobre 2018 : sortie scolaire au musée Georges de La Tour et visite de Vic sur Seille et de l'hôtel de la Monnaie.

Travail sur les portraits à la manière de Georges de La Tour : chacun s'improvise costumier, metteur en scène, acteur, photographe et met en scène le portrait d'un personnage.



Dans la ville, déplacement à l'aide d'un plan et repérage des ouvertures particulières : portes sculptées et encadrements de portes à l'architecture gothique.

Les élèves de l'école de Romelfing vous souhaitent de très bonnes fêtes de fin d'année et une excellente année 2019 remplie de joie, de réussite et de paix !

Du côté de l'école élémentaire

La classe de CP/CE1CE2 compte 25 élèves pour l'année scolaire 2017/2018.
Des rencontres sportives et culturelles ont ponctué l'année.

Athlétisme et foot



Visites



A Bliesbrück



A Vic sur Seille
Composition de natures mortes



Fêtes



Carnaval au C.P.

C.E.1

C.E.2

Fête d'écoles

Rentrée 2018

Cette année, la maternelle accueille 26 élèves : 3 petits, 9 moyens et 14 grands.



Semaine du goût

En octobre, lors de la semaine du goût, nous avons travaillé sur le thème de la fête d'Halloween. Durant cette semaine, les enfants ont pu :

- déguster des tartines à la confiture pomme/potiron
- goûter des graines de courges
- préparer et déguster de la soupe de sorcière au potiron, des doigts de sorcières (petits sablés).

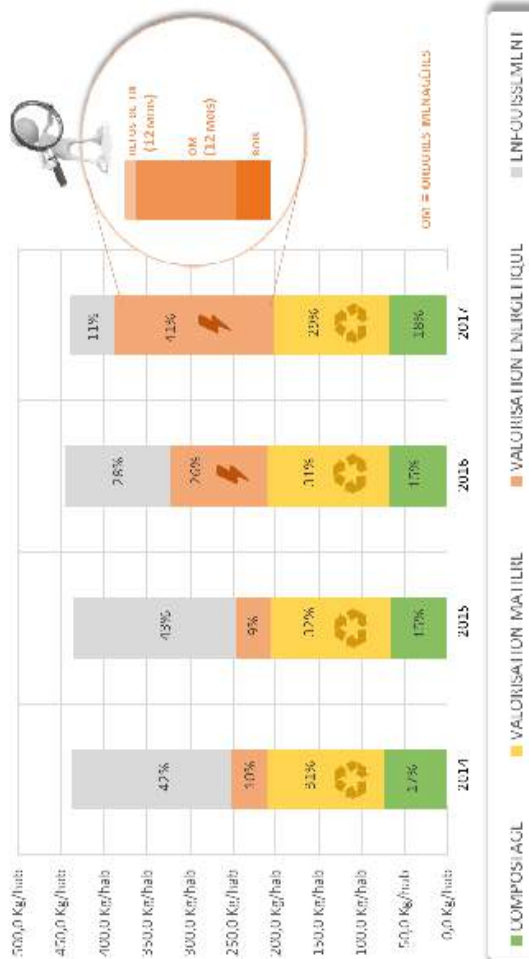


Saint Nicolas

Le 6 décembre, le Saint Nicolas est venu à l'école. Les enfants ont préparé des décorations pour l'accueillir et des chansons. Avant de partir, il a distribué à chaque enfant un petit cadeau et des friandises.



EVOLUTION DES PERFORMANCES de traitement des déchets ménagers DU PAYS DE SARREBOURG



Depuis 2014, au vu de ses performances, le Syndicat Mixte du pays de Sarrebourg est LABELLISÉ « TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET, ZÉRO GASPILLAGE ».

LES ACTIONS MAJEURES DE SON PROGRAMME 2014-2018 ONT ÉTÉ LES SUIVANTES :

- l'incitation à la réduction de la production de déchets (programme lancé depuis 2011),
- la création d'un dispositif de collecte des papiers de bureau en entreprises depuis septembre 2015,
- la fermeture du centre d'enfouissement du territoire, qui est arrivé à saturation en juin 2016,
- la création d'un quai de transfert pour limiter les transports (transfert des déchets en semi-remorques),
- la valorisation énergétique des ordures ménagères (hors Tout Venant de déchèteries) à compter de juin 2016,
- la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours depuis juin 2016 (hors zone urbaine),
- l'aide à l'implantation d'une déchèterie pour les professionnels, créée et mise en service par l'entreprise CITRAVAL en juin 2016,
- la mise en place de 5 nouvelles filières de tri et de valorisation en déchèteries (mobilier, huisseries, plats, polystyrènes et gros cartons) depuis novembre 2017,
- l'expérimentation d'une collecte de biodéchets en points d'apport volontaire sur 5 quartiers urbains depuis décembre 2017,
- l'optimisation des performances de la plateforme de compostage des déchets verts entre 2017 et 2018.

10 IDÉES de cadeaux ZÉRO GASPI, ZÉRO DÉCHET !

Offrir des moments de plaisir :



- 1 Cours de dessin, de musique
- 2 Place de cinéma, spectacle, concert, cirque ou théâtre
- 3 Abonnement à la piscine, adhésion à un club de sport
- 4 Séances dans un centre de soins, un institut de beauté
- 5 Soirée romantique à deux (restaurant + babysitting)
- 6 Abonnement à un vidéo club, une bibliothèque ou médiathèque
- 7 Téléchargement légal de musiques ou films sur internet
- 8 Ouverture d'un livret d'épargne
- 9 Baptême de plongée ou de murgolpfière
- 10 Visite d'un musée insolite, d'un jardin fabuleux...

TERRITOIRE ZÉRO DÉCHET
GASPILLAGE

REUSER, REUTILISER, RECYCLER CHAQUE JOUR AVEC !
www.pays-sarrebourg.fr



LE ZÉRO DÉCHET CHEZ SOI 5 GESTES SIMPLES



REFUSER

- Produits à usage unique
- Prospectus
- Publicités
- Goodies
- Tickets de caisse

Dire "NON MERCI" Même un STOP PUB sur la boîte à lettres



RÉDUIRE

- Gaspillage alimentaire
- Emballages, jetables
- Consommation d'énergie
- Acheter moins
- Prendre soin de ses affaires

Acheter en VRAC Acheter LOCAL Acheter d'OCCASION
REPARER TROUVER, DONNER PARTAGER



RÉUTILISER

- Co qui peut avoir une SECONDE VIE
- Sac en tissu
- Contenants en verre
- Vêtements usés
- Collis

Verre Papier Carton Métal Tissus Stylos Cartouches d'encre Bouteilles



RECYCLER

- EN DERNIER RECOURS ce qui ne peut être refusé, réduit ou réutilisé
- Verre Papier Carton Métal Tissus Stylos

Cartouches d'encre Bouteilles



COMPOSTER

- Le reste
- LES DÉCHETS ORGANIQUES
- Alimentaire Bois Carton non souillé Feuilles et herbe

Alimentaire Bois Carton non souillé Feuilles et herbe

De Niderviller à Marrakech en 4L

François Stricher et Yannick Sagan() viennent de parcourir 8.000 km à bord de leur 4L et racontent leur aventure faite de dunes de sable, de rencontres et de paysages.*



En l'espace de quinze jours, au mois de février dernier, François et Yannick – qui viennent d'effectuer le grand écart entre la chaleur du désert marocain et la vague de froid lorraine - ont parcouru trois pays et quelques 8000 kilomètres. Les compères du Nidergroupe, âgés de 22 ans chacun, ont en outre rempli les deux objectifs qu'ils s'étaient fixés en prenant le départ du 4L trophy, le plus grand rallye étudiant du monde : distribuer fournitures scolaires et vêtements aux enfants du Maroc et ramener intacte leur fourgonnette F4 de 1984 à Niderviller.

Le teint hâlé, des souvenirs plein la tête et photos dans les smartphones, ils disent s'être régalingés. Les journées et les nuits ont été tellement bien remplies qu'on à l'impression que ça a duré trois mois. Et en plus, c'était pour la bonne cause puisque trois écoles seront construites grâce à ce qui a été récolté par les participants.

Des soirées improvisées

Du village départ de Biarritz le 15 février ; ils ont rallié Marrakech en passant par Salamanque (Espagne), le désert de Merzouga (Maroc) et les paysages de l'Atlas avant de regagner Niderviller il y a quelques jours.

L'équipage numéro 1755, qui a fini 600^{ème} même si le côté sportif n'était pas l'objectif premier, en a pris plein les yeux et a multiplié les rencontres. C'est ce que nous retiendrons de ce raid : les réveils dans notre tente en plein milieu des dunes de sable, les soirées improvisées avec d'autres participants de toutes nationalités se souvient avec nostalgie François Stricher dont les petits yeux trahissent le rythme effréné qu'ils ont tenu durant cette quinzaine.

Tempête de sable

Et de poursuivre, satisfait: on n'a pas eu de gros soucis mécaniques durant la course. Au total plusieurs jantes cassées, une courroie, un ventilateur et trois crevaisons dont une en pleine tempête de sable, c'était folklorique! Sur le retour, on a mal calculé notre plein et on a dû échanger 10 litres d'essence contre un paquet de cigarettes et quelques bières ...C'est ça aussi l'esprit du rallye. L'aventure a tellement plu à François et Yannick que les deux amis ont d'ores et déjà prévu de reprendre la route, mais pas tout de suite. En ligne de mire l'Europe raid; 12 000 kilomètres à bord d'une 205 à travers 20 pays en 23 jours. Une fois qu'on a goûté à l'aventure, il est difficile de ne pas repartir.



(*)Yannick Sagan est le fils de Pascal Sagan et Nadine née Schneider; ses grands parents Schneider Louis et Suzanne habitent rue de la gare. Remerciements au club d'épargne « Au Bon Coin » qui a sponsorisé les aventuriers.

Assainissement : le chantier avance



Commencé à la fin du printemps, le grand chantier de l'assainissement vient de faire l'objet d'une visite de contrôle qui a donné satisfaction à toutes les parties prenantes: élus locaux, responsables de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud et hommes de l'art. Ce chantier est en quelque sorte celui de l'invisible puisque souterrain. Il s'agit de brancher les évacuations des eaux usées de toutes les maisons à un réseau collectif qui les amènera jusqu'à la future station d'épuration située sur le ban communal de Fénétrange. La visite était pilotée par Mickaël Vogel, représentant le cabinet Lambert, maître d'œuvre. Le vice-président Gilbert Burger et Adeline Juteau, responsables des travaux d'assainissement collectif,

représentaient la CCSMS, financeur de l'opération. Le maire Didier Klein et les adjoints Alphonse Winkler et Edgar Schuster Greib ont donné des précisions sur le réseau du village.

Le chantier de l'entreprise Karcher, s'étend actuellement de la rue principale vers la rue de l'étang après avoir démarré dans la rue Georges Imbert et dans le chemin des prés. Les contrôles de pression, d'étanchéité et de compactage sont tous positifs.

La liaison avec l'unité de traitement de Fénétrange nécessitera près d'une année de travaux pour près de 2 000 000 € HT pour les 2 communes. Les entreprises SCREE et Lingenheld y sont également parties prenantes.







Ce chantier avec ses contraintes et ses dérangements doit se terminer fin printemps / début été avec la mise en service de l'unité de traitement (filtre planté de roseaux).
La déconnexion des fosses est prévue dans les 2 années suivantes.

La dernière tournée de Marie-Louise Kruger

Depuis 1974, deux générations de la famille KRUGER Frédéric distribuait le journal du Républicain Lorrain aux abonnés de la commune.

Au départ c'est son fils Gérard qui était de service et un peu plus tard c'est sa fille Marie Louise qui a pris le relais.

Ils ont sillonné toutes les rues de notre village bravant tous les temps: canicule, vent, pluie, froid, neige et verglas ne les ont pas empêchés de distribuer le RL 7 jours sur 7 à quelques rares exceptions (jours fériés entre autre).

Le 1er décembre 2018, Marie Louise a cessé son activité pour un repos bien mérité après tant d'années de bons et loyaux services.



Le maraichage en pleine expansion



Margaux Coiffure à domicile à Niederstinzeln



La chute du dernier marronnier



On est passé à côté d'une catastrophe ; ni véhicule, ni enfant, ni adulte lors de la chute de l'arbre !!!

LE BUDGET COMMUNAL 2018

Le Budget Communal se divise en deux sections:

*la section de FONCTIONNEMENT

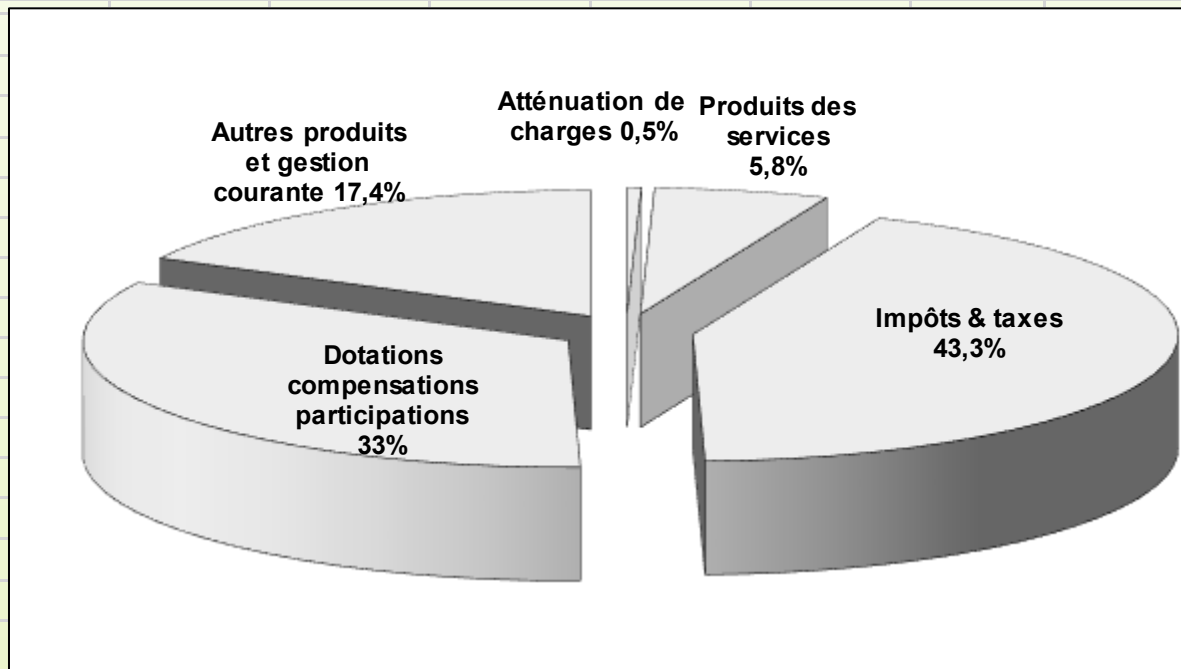
*la section d'INVESTISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES:

Chapitres:

13	Atténuation de charges	651
	(Solde remboursement salaires emploi contrat aidé)	
70	Produits des services, du domaine	8 014
	(location chasse, redevances EDF, concessions cimetière, charges location salle,)	
73	Impôts et taxes	59 752
	(Taxes d'habitation, foncières, CVAE, attribution CCSMS et droits de mutation)	
74	Dotations, participations, subventions diverses	45 549
	(Dotations reçues de l'Etat, attributions et compensations diverses état, département, taxe droits de mutation....)	
75	Autres produits et gestion courante & produits exceptionnels	23 970
	(Loyers logements communaux, terrains communaux, divers, ...& locations salle,	
TOTAL DES RECETTES:		137 936



Les recettes de fonctionnement ont baissé par rapport à 2017 (env.4,5%) suite à l'arrêt du contrat aidé (atténuations de charges en moins) et de la baisse des dotations de l'Etat

*Les impôts locaux et les taxes de droit de mutation représentent près de 43% des recettes

*Près de 33% des recettes totales proviennent des dotations de l'Etat et des compensations diverses concernant les taxes locales

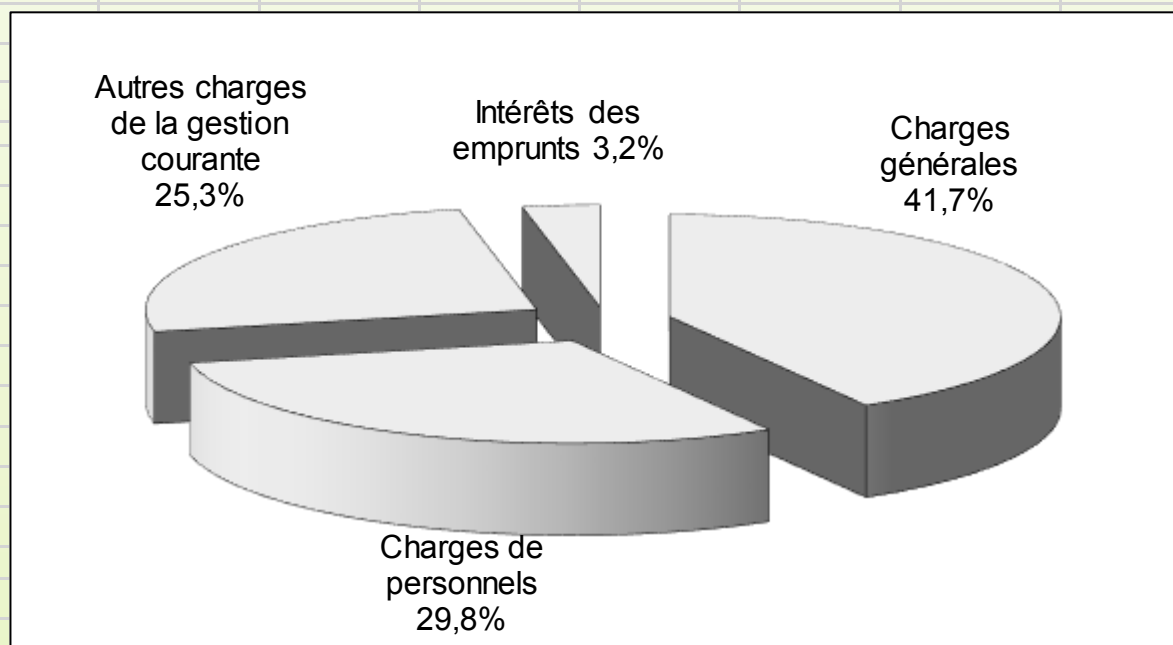
*Les loyers communaux (logements, terrains) & locations représentent 18% des recettes

*Les produits des services représentent 6% des recettes

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES:

Chapitres:		en €
11	Charges à caractère général	détail 33 031
	*Achats non stockables ou non stockés (eau, électricité, fournitures de bureau, fleurs, produits d'entretien, petits équipements,...)	8 791
	*Services extérieurs (Entretien terrains, bâtiments, assainissement, éclairage public, voirie, assurances, maintenance, sonneries églises, formation, débroussaillage,...)	7 799
	*Autres services extérieurs (Fêtes et cérémonies, affranchissement, P.T.T., cotisations, périscolaire (2années) annonces, honoraires & indemnités diverses, bulletin municipal,...)	14 918
	*Impôts et taxes (Impôts et taxes foncières des propriétés communales)	1523
12	Charges de personnel	23 678
	(Rémunérations et cotisations personnel communal)	
65	Autres charges de la gestion courante	20 061
	*Indemnités de fonction maire et adjoints + cotisations	
	*Contingents et participations diverses (Attribution compensation CCSMS, Accompagnement scolaire, ...)	
	*Subventions diverses (Associations locales & autres,...)	
66	Charges financières et exceptionnelles	2 530
	Intérêts des emprunts	
TOTAL DES DEPENSES:		79 300



Les dépenses de fonctionnement ont fortement diminué par rapport à 2017 (env.17,5%) malgré la hausse des frais du périscolaire suite à l'arrêt du contrat aidé et au transfert de la contribution au SDIS à la CCSMS

*environ 42% pour les charges générales: dépenses stables

*environ 30% pour les frais de personnel

*environ 25% pour les autres charges de la gestion courante

*environ 3% pour les intérêts des emprunts

SECTION D' INVESTISSEMENT

RECETTES:

<u>Objet:</u>	en €
*Paroisse Protestante	1 094
Participation rénovation vitraux (reversement UEPAL)	
*CCSMS	6 763
Participation éclairage public (Programme TEPCV)	
*Dotations & participations diverses	41 251
Récupération TVA travaux d'investissement 2016	40 178
Taxe d'Aménagement & TLE	1 073
*Emprunt relais (sur 2 ans)	150 000
TOTAL DES RECETTES:	199 108

DEPENSES:

*Rue de l'étang	164 314
*Travaux éclairage public (lampes à ampoules LED)	8 794
*Radars pédagogiques (installation 2019)	5 072
*Honoraires travaux sacristie	1 546
*Rampe accès église	918
*Divers achats	990
*Remboursement capital des emprunts	24 832
TOTAL DES DEPENSES:	206 466

BALANCE GENERALE 2018

<u>RECETTES:</u>	FONCTIONNEMENT	137 936
	INVESTISSEMENT	199 108
	REPORT EXCEDENT FIN 2017	27 467
	y compris réajustements début 2018	
TOTAL DES RECETTES:		364 511
<u>DEPENSES:</u>	FONCTIONNEMENT	79 300
	INVESTISSEMENT	206 466
	LOTISSEMENT (Emprunt)	17 374
TOTAL DES DEPENSES:		303 140
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE: (= Réserves fin 2018)		61 371

L'emprunt relais augmente l'excédent de clôture fin 2018 mais après encaissement des subventions des différents travaux et de la TVA, il faudra le rembourser.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2019

- *Vendredi 4 janvier : ♣Collecte de Sang à Niederstinzel
 D.S.B. Fénétrange-Niederstinzel-Postroff
- *Samedi 19 janvier : ♣Soirée « Brûle Sapins » *Amicale Sapeurs Pompiers*
- *Dimanche 20 janvier : ♣1^{ère} levée *Club d'Epargne « Au Bon Coin »*
- *Dimanche 3 février : ♣Loto *Union Sportive Fénétrange - Mittersheim*
- *Dimanche 3 mars: ♣Concours de Belote à Diedendorf
 Club d'Epargne « Au Bon Coin »
- *Vendredi 22 mars: ♣Soirée « Maisons fleuries »
- *Dimanche 7 avril : ♣Sortie marche populaire Folschwiller
 Sport Culture Loisir = (SCL)
- *Vendredi 19 avril : ♣Chasse aux œufs *Anim'Stinzel*
- *Mercredi 1er mai : ♣Sortie marche populaire Hagondange (SCL)
- *Mercredi 8 mai : ♣Commémoration de l'Armistice
 Commune de Niederstinzel et UNC
- *Dimanche 12 mai : ♣Sortie marche populaire Alteckendorf (SCL)
- *Vendredi 17 mai : ♣Collecte de Sang à Wolfskirchen
 D.S.B. Fénétrange-Niederstinzel-Postroff
- *Dimanche 26 mai : ♣Elections Européennes
- *Samedi 8 juin : ♣Assemblée Générale *Sport Culture Loisirs*
- *Samedi 22 juin : ♣Kermesse scolaire
 R.P.I. Berthelming-Niederstinzel-Romelfing
- *Dimanche 7 juillet : ♣27^{ème} Marche populaire Internationale (SCL)
- *Dimanche 4 août : ♣Sortie marche populaire Erstein (SCL)
- *Dimanche 29 septembre : ♣Sortie marche populaire Bischwiller (SCL)
- *Vendredi 18 octobre: ♣Collecte de Sang à Niederstinzel
 D.S.B. Fénétrange-Niederstinzel-Postroff
- *Dimanche 27 octobre ♣Repas communal (+ de 60 ans)
- *Jeudi 31 octobre: ♣Soirée Halloween *Anim'Stinzel*
- *Dimanche 10 novembre : ♣Kirb & dernière levée *Club d'épargne « Au Bon Coin »*
- *Lundi 11 novembre : ♣Fête de l'Armistice *Commune de ... et UNC*
- *Samedi 23 novembre: ♣Soirée Remboursement
 Club d'épargne « Au Bon Coin »
- *Samedi 7 décembre: ♣Sortie marche de Noël (SCL)

Cette liste est susceptible d'être modifiée / complétée
par les différents organisateurs et associations locales



LE CRÉDIT MUTUEL FAIT BAISSER LE BUDGET MOBILE DE TOUTE LA FAMILLE.

UNE BANQUE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS,
ÇA CHANGE TOUT.

Crédit  Mutuel

CRÉDIT MUTUEL ETANGS ET DEUX PROVINCES
1 RUE DU MARÉCHAL LECLERC - 57930 FENETRANGE
1 ROUTE DE FÉNÉTRANGE - 57400 SARRALTROFF
9 RUE DE SARREBOURG - 57400 LANGATTE

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 7,6 millions de clients-sociétaires.

Annonceur : Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 € (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les caisses du Crédit Mutuel sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr